

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-17

Parc du Volcan au TAMPON (974)

Dates de la concertation :
Du 1^{er} juillet 2021 au 23 juillet 2021

Philippe MASTERNAK et Bernard VITRY
Garants désignés par la CNDP

Date de remise du rapport, le 23 août 2021



Sommaire

Sommaire	2
AVANT-PROPOS	3
1. SYNTHÈSE	3
1.1 Les enseignements clés de la concertation	3
1.2 Les principales recommandations des garants	4
2. INTRODUCTION	4
2.1 Le projet objet de la concertation	4
2.2 La saisine de la CNDP	7
2.3 Garantir le droit à l'information et à la participation	7
3. LE TRAVAIL PRÉPARATOIRE DES GARANTS.....	8
3.1 Les résultats de l'étude de contexte	8
3.2 L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	9
4. AVIS SUR LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION	11
4.1 Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	11
4.2 Le droit à la participation a-t-il été effectif ?	12
5. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS, PROPOSITIONS ET ARGUMENTS EXPRIMÉS	14
5.1 L'opportunité du projet.....	14
5.2 Le tourisme	15
5.3 L'environnement	17
5.4 Autres questions périphériques :	19
6. RECOMMANDATIONS AU RESPONSABLE DU PROJET.....	19
7. LISTE DES ANNEXES	21

AVANT-PROPOS

Le présent bilan est rédigé par les garants de la concertation préalable. Il est communiqué par les garants dans sa version finale le 23 août 2021 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement). <http://www.letampon.fr>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

1. SYNTHÈSE

1.1 Les enseignements clés de la concertation

Pendant la concertation, le maître d'ouvrage a pu présenter le projet et ses objectifs, mettre en œuvre un dialogue avec tous les publics, et recueillir leurs avis et contributions. Il a mis en place différents supports destinés à annoncer la concertation, ses modalités et présenter les caractéristiques du projet. La participation du public s'est avérée importante, en quantité compte tenu du nombre de prises de parole, avis, questions posées, contributions, ainsi qu'en qualité eu égard à la teneur des avis exprimés et des contributions déposées.

L'opportunité du projet a donné lieu à l'expression de nombreux avis. Cette thématique a concentré de nombreuses divergences entre les publics défavorables au projet et ceux en faveur de ce dernier. Les avis opposés au projet évoquent principalement son caractère artificiel dénaturant le site, ses impacts paysagers et environnementaux.

Les avis favorables reposent sur l'apport du projet au développement du territoire des Hauts, à la création d'emplois et au développement du tourisme. Les sorties en famille et les activités ludiques pour les jeunes sont souvent évoquées, comme l'intérêt de sensibiliser le public à la conservation de la biodiversité.

Sur les aménagements les avis et propositions sont nombreux : du statut quo à la création d'un parc sur un modèle « réunionnais » qui reste à définir, en passant par l'abandon de certaines installations jugées inappropriées comme les serres ou le ballon captif et par extension les tyroliennes¹ qui avaient déjà fait l'objet d'une concertation.

Le fonctionnement du parc a donné lieu à de nombreuses questions, sa gestion n'ayant pas été explicitée dans le dossier de concertation.

Au-delà de ces visions contrastées, les débats lors des ateliers thématiques ainsi que plusieurs avis et contributions ont révélé une convergence d'idées sur l'importance à prendre en compte dans ce projet le rapport entre l'homme, son histoire, et ses espaces de vie. Comme l'a dit un participant : « *il faut remettre l'humain au cœur du projet* ».

¹ Alors que le projet de construction des tyroliennes, qui avait fait l'objet d'une concertation du public en 2019, ne faisait pas partie de la présente concertation, il a cependant souvent été évoqué et considéré par certains comme un projet générateur de nuisances et déconnecté du caractère originel de la Plaine des Cafres.

1.2 Les principales recommandations des garants

Si le maître d'ouvrage décide du principe et des conditions de la poursuite de ce projet, nous lui recommandons :

- d'assurer le suivi de ses engagements et compléter les réponses aux questions soulevées pendant la concertation ;
- d'étudier la pertinence et la faisabilité des propositions du public.

Afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public, nous recommandons également :

- de poursuivre et amplifier les rencontres avec différents publics ainsi que la publication de tout document, comme les études, au fur et à mesure de leur disponibilité ;
- de continuer à communiquer lors de tout nouvel événement du dossier, jusqu'à l'enquête publique.

Nous suggérons également de mettre en place un dispositif de suivi, qui pourrait associer les services de l'État.

2. INTRODUCTION

2.1 Le projet objet de la concertation

- **Responsable du projet :**

Le porteur et maître d'ouvrage de ce projet est la commune du Tampon représentée par son maire Monsieur André Thien-Ah-Koon.

- **Objectifs du projet**

Le maître d'ouvrage indique qu'il s'agit d'aménager un parc naturel de loisirs sur une surface de 15 hectares à Bourg Murat – Plaine des Cafres

- **Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat**

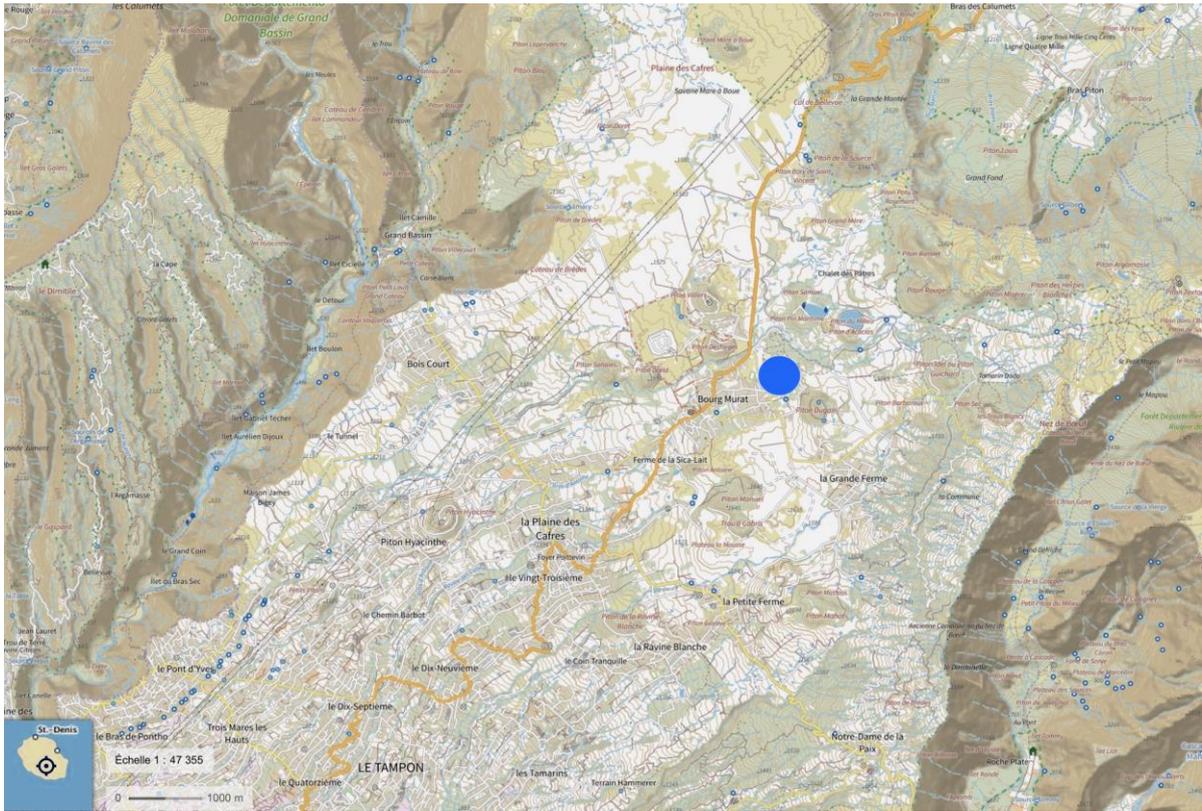
Le projet, qui ne nécessite pas de gros travaux d'excavation, de terrassement et de déblais/remblais, s'articule autour de trois espaces contigus, sur un site prévu au PLU approuvé le 29 juin 2019 et dans un périmètre incluant des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Le premier espace est une zone de découverte de la végétation des Hauts et des Bas de l'île avec la construction de 2 serres, le second est une zone de pique-nique et de détente, et la troisième zone est dédiée aux activités de loisirs : labyrinthe végétal, piste de vélo cross, ballon captif, arrivée de tyroliennes dont le départ est situé sur le piton Dugain, agrès sportifs, toboggans etc. A noter que l'aménagement de 3 parkings extérieurs font partie des travaux d'aménagement prévus.

Pour le maître d'ouvrage le Parc du Volcan représente une opportunité pour « favoriser le développement économique et touristique des Hauts et de permettre la création d'emplois locaux ». Il pourra évoluer suite à la concertation et selon les choix du maître d'ouvrage puisqu'il est encore au stade d'avant-projet sommaire (APS).

- **Coût**

11 800 000€ dont 70% éligibles aux fonds européens du FEDER gérés par la Région Réunion.

- **Présentation cartographique**



Situation du projet



Plan d'ensemble



Plan des 3 zones à aménager

- **Contexte du projet**

Le projet Parc du Volcan est situé à la Plaine des Cafres, Bourg Murat, à 1600m d'altitude, sur l'axe routier qui mène au volcan du Piton de la Fournaise à partir de la RN3. Ce haut plateau sommital est à cheval entre le Bras de la Plaine et la Rivière des Remparts. L'espace à aménager est en bordure du Parc national sans en faire partie.

La Plaine des Cafres est connue comme une zone d'élevage et de culture maraichère. Elle attire les touristes qui se rendent au volcan et des vacanciers pendant les périodes d'été et de vacances scolaires. Les week-ends et jours fériés de nombreuses familles s'y rendent pour pique-niquer. C'est également le point de passage de plusieurs sentiers de randonnée dont le GRR2.

- **Calendrier prévisionnel du projet**

04-juil-21	23-juil-21	23-août-21	30-sept-21	juin-22	juil-22	oct-22	Fin 2022	Fin 2023
Début de la concertation	Fin de la concertation	Publication bilan garants	Dépôt demande autorisation environnementale	Enquête publique	Remise rapport enquête publique	Décision préfectorale	Lancement des travaux	Livraison partielle des travaux

- **Calendrier du projet et de la mise en service envisagée.**

Le plan établi par le maître d'ouvrage prévoit la fin des travaux d'implantation, les terrassements, les plateformes stabilisées, les réseaux, les clôtures, certains murs et le début de la végétalisation pour fin 2023.

Le public aura accès aux différents espaces au fur et à mesure de leur achèvement. Par exemple dès que la zone de pique-nique qui est prioritaire, sera aménagée, le public pourra en profiter.

2.2 La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

Par courrier daté du 31 mars 2021, la CNDP a été saisie par Monsieur André Thien-Ah-Koon en sa qualité de maire du Tampon, pour solliciter la nomination d'un garant de la concertation sur le projet de Parc du Volcan. Ce projet d'aménagement était prévu en 2 phases : la première décrite dans l'actuel dossier de concertation à échéance 2023 et la seconde plus complexe avec création d'un hippodrome et aménagement d'une surface de 55 hectares, à échéance 2025.

En date du 10 mai 2021, le Maire du Tampon, fait part à la CNDP de sa décision de limiter le projet à la première phase d'aménagement de 15 hectares et d'abandonner la deuxième phase. Cette décision qui n'avait pas été portée à la connaissance du public dans un premier temps, a donné lieu à des questions inférant que le porteur du projet voulait mener son projet initial, avec une concertation préalable occultant la 2^e phase annoncée précédemment.

Le projet soumis à la concertation présente un scénario, sans alternative. Comme précisé, ci-avant, il s'agit pour le maître d'ouvrage d'un Avant-Projet Sommaire qui souhaite présenter de manière la plus explicite possible, à ce stade, les aménagements et les enjeux du Parc du Volcan.

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 5 mai 2021 la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-17 et selon les modalités L.121.16 et L.121.16.1 et a désigné Messieurs Philippe Masternak et Bernard Vitry garants de la concertation.

2.3 Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garants neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du garant qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garants**

Un garant est une personne inscrite sur la liste nationale des garants, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un garant. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un ou plusieurs garants pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant est lié à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garants rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

3. LE TRAVAIL PREPARATOIRE DES GARANTS

3.1 Les résultats de l'étude de contexte

Dès notre nomination, nous avons effectué une étude de contexte. Malgré le planning serré de la préparation et de la mise en œuvre de la concertation, nous avons pu mener des entretiens auprès d'une douzaine d'acteurs et de parties prenantes au projet. Ces rencontres ont permis d'identifier les sujets et thématiques des débats en vue de formuler des recommandations au maître d'ouvrage en termes de modalités (thèmes, dispositifs, etc.) et d'identifier les acteurs institutionnels dont la présence pouvait apporter de l'expertise à la concertation.

Nous avons rencontré 12 acteurs (15 personnes) :

- Des élus : Députée de la 5^{ème} circonscription, Maire du Tampon ;
- Des institutionnels : Sous-préfet de Saint-Pierre, DEAL, ONF, Parc National, Région Réunion, Secrétariat Général des Hauts (SGH), Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT) ;
- Des associations : Société d'Etudes Ornithologiques de la Réunion (SEOR), Société Réunionnaise pour l'Etude et la Protection de l'Environnement – Réunion Nature Environnement (SREPEN-RNE).

Ces acteurs étaient informés de l'existence d'un projet de parc de loisirs à la Plaine des Cafres sans toutefois connaître précisément ses caractéristiques. Le projet a suivi plusieurs évolutions depuis que l'idée d'aménager un parc de loisirs sur le thème du volcan a été lancée il y a plus de vingt ans. D'une manière générale, ils partagent l'idée d'un besoin de requalification de la région de la Plaine des Cafres et de rééquilibrage entre la côte et les Hauts.

Les acteurs ont dit être en attente de précisions sur le contenu du projet, celui-ci étant soumis à évaluation environnementale. Ils se sont montrés intéressés au principe de la concertation, certains étant disposés à participer aux ateliers envisagés dans ce cadre.

Bien que ne faisant pas partie de cette concertation, nous avons estimé que le projet de réalisation de 10 tyroliennes, prévues pour être installées au sein du projet de parc, n'allait pas manquer d'être évoqué par le public. Le bilan de la concertation qui s'est tenue en 2019 sur ce projet relève en effet des inquiétudes du public sur ses impacts environnementaux ainsi que sur la situation particulière des habitants de la cité " Les Topazes ", directement impactés par le projet.

Pour justifier le calendrier contraint de la procédure de concertation, le maître d'ouvrage précise avoir sollicité une aide des fonds du FEDER sur le Programme Opérationnel PO 2014-2020 pour la réalisation d'une première tranche du projet de parc. L'attribution des fonds est conditionnée par l'achèvement des travaux correspondants au 31 décembre 2023.

Les thématiques de la concertation

En appui des résultats de l'étude de contexte, nous avons identifié les champs suivants comme enjeux de la concertation préalable :

L'environnement, et notamment :

- L'aménagement végétal ;
- Les impacts sur le paysage ;
- Les effets sur les habitats naturels et les conditions de vie des espèces floristiques et faunistiques.

Le cadre de vie des riverains du projet.

Le développement économique et touristique de la commune :

- L'économie locale et l'emploi ;
- Le parc et le développement touristique de la Plaine des Cafres.

Le projet soumis à concertation préalable a été réduit à une surface de 15 ha sur les 55 ha initialement présentés à la CNDP. Nous avons informé le maître d'ouvrage que cette récente décision, les évolutions du projet de parc depuis l'idée de son lancement en 1998, ainsi que l'absence de réponse à plusieurs observations formulées lors de la concertation de 2019 sur le projet de tyroliennes, susciteront des questions auxquelles des réponses devraient être fournies.

3.2 L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Pour mettre en place le dispositif de communication sur le projet, le maître d'ouvrage s'est associé l'agence de communication FACTO ainsi que l'agence de conseil en relations médias et publiques RUN CONCEPT.

3.2.1 Les recommandations des garants concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation :

- **Le dossier de concertation**

Lors des échanges avec le maître d'ouvrage, nous avons demandé que le dossier :

Intègre les éléments suivants :

- Un phasage de l'ensemble des travaux et des dates de livraison ;
- Un estimatif des postes de dépenses et leur financement ;
- Un chapitre sur le modèle économique : exploitation des installations, des tyroliennes et du ballon captif ainsi que l'entretien, la sécurité des activités et des lieux ;
- Les marges de manœuvre, alternatives, variantes possibles.

Et apporte des précisions sur :

- L'identification des activités payantes et gratuites ;
- L'impact des travaux : gestion des nuisances sonores, poussières, circulation des engins aux abords du site, régulation de la circulation etc.

Le maître d'ouvrage a pris l'initiative d'annexer le projet de réalisation des tyroliennes au dossier de concertation du parc du volcan. Le maître d'ouvrage y précise que le bilan de la concertation de 2019 ainsi que l'étude acoustique concernant ce projet sont accessibles sur le site internet de la concertation.

- **Les modalités d'information, de mobilisation et de participation du public**

Compte-tenu de l'importance du projet, nous avons recommandé la publication d'un avis dans la presse quotidienne régionale au format minimum d'un quart de page.

En raison de la durée de la concertation, pour garantir une participation optimale du public, recueillir des avis argumentés, permettre au plus grand nombre de s'exprimer sans se déplacer, nous avons formulé les préconisations et recommandations suivantes :

Création d'un site internet dédié à la concertation afin :

- De permettre le téléchargement du dossier de concertation, l'ensemble de documents et études afférents au projet ;
- De renseigner sur les lieux et heures des réunions et autres manifestations ainsi que sur toute information concernant le projet et la concertation.

Le site doit pouvoir permettre :

- D'identifier clairement un espace dédié aux échanges, facilement accessible : le public pourra y poser des questions, faire des remarques, des suggestions, apporter une contribution, obtenir des réponses du maître d'ouvrage ;
- De donner la possibilité de rendre les contributions anonymes.

Le maître d'ouvrage a été invité à publier sur le site dans les meilleurs délais les enregistrements (audio et/ou vidéo) des différentes réunions publiques et ateliers ainsi que les verbatim.

Une adresse mail « garants » a également été sollicitée.

Réunions publiques :

La tenue d'un minimum de 3 réunions publiques en présentiel, sauf mesures sanitaires réglementaires interdisant les rassemblements, si possible en dehors des heures de travail, avec possibilité de doublement en cas d'affluence :

- Une réunion de lancement le jour ou la veille du début de la concertation ;
- Une réunion au cours de la 2^{ème} semaine ;
- Une réunion de clôture différente des 2 premières au cours de laquelle le maître d'ouvrage tire les premiers enseignements de la concertation, sans s'engager à faire ou ne pas faire.

Ateliers participatifs :

La tenue d'ateliers participatifs sur plusieurs thèmes avec des experts, sur inscription, pour un nombre limité de personnes (15/20 maximum) :

- Environnement, paysage, agriculture, élevage, circulation et transport ;
- Tourisme, économie ;
- Une réunion dédiée aux riverains du projet, dont les habitants de la cité " Les Topazes ".

Présence et information dans des lieux publics :

Dans la mesure du possible, de multiplier la présence du maître d'ouvrage sur le terrain, pendant la durée de la concertation, pour aller vers différents publics avec des documents, plans etc.

Documents :

De produire plusieurs exemplaires papier en complément du dossier de concertation téléchargeable à partir du site internet de la concertation :

- A remettre aux personnes n'ayant pas accès à internet ;
- Disponibles pour être consultés lors des ateliers participatifs.

De produire une synthèse du dossier sous forme de dépliant pour être distribuée lors des différentes rencontres avec le public.

Sur proposition de la société RUN CONCEPT et après examen avec le maître d'ouvrage, nous avons estimé que l'administration d'un questionnaire interrogeant le public sur l'opportunité du projet et la qualité de son information étaient de nature à renforcer les possibilités d'expression de chacun, en précisant que les réponses du type « oui » ou « non » devaient être argumentées.

3.2.2 La prise en compte des recommandations par le responsable du projet :

La préparation et la tenue de cette concertation ont été réalisées dans des délais particulièrement courts. Malgré cette contrainte, il a été majoritairement tenu compte de nos remarques et suggestions.

• Le dossier de concertation

Le dossier a pris en compte nos principales demandes et nous avons apprécié la présentation du document, abondamment illustré et de lecture aisée. Nous avons toutefois regretté :

- L'absence d'éclaircissements sur le modèle économique du projet (gestion et exploitation du parc), sujet souvent questionné lors des débats ;
- Le peu de marges de manœuvre sur les principales caractéristiques du projet.

Cependant ces sujets ont été discutés pendant les réunions et ateliers.

- **Le dispositif de concertation mis en place**

7 affiches A1, 5 panneaux informatifs A1, 30 affiches A3, 27 affiches A4, 4 kakémonos, 2 Wind Flag

Avis de concertation publié dans le JIR et la Quotidien, sur le site internet de la mairie du Tampon, et affiché à l'Hôtel de Ville du tampon et dans les mairies annexes de Trois Mares et de la Plaine des Cafres.

Information de la concertation préalable du public sur le site internet de la commune avec page dédiée à la concertation, et sur réseaux sociaux

1 Adresse internet garants, où pouvaient être déposées les observations et propositions du public

1 réunion publique de lancement le jeudi 1^{er} juillet, 2 réunions publiques, le samedi 10 juillet et le vendredi 23 juillet (réunion de clôture), en mairie annexe de la Plaine des Cafres.

1 Réunion "Riverains" dédiée aux résidents les plus proches du projet le 7 juillet en mairie annexe de la Plaine des Cafres

2 Ateliers thématiques en présence d'experts et d'associations, ouverts au public sur inscription : 1. "Environnement" le 13 juillet dans la salle de réunion de l'Hôtel de Ville du Tampon. 2. "Tourisme" le 20 juillet à la mairie annexe de la Plaine des Cafres

75 dossiers de concertation, 30 000 plaquettes synthétiques du dossier sous forme de dépliant distribués dans les boîtes aux lettres de la commune, 4 000 questionnaires papier, registres d'observations à disposition du public à l'Hôtel de Ville du tampon et dans les mairies annexes de Trois Mares et de la Plaine des Cafres.

4. AVIS SUR LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyens, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

4.1 Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Nous estimons que ce droit a été respecté. C'est la première fois que la municipalité fait appel à la CNDP pour nommer des garants pour une concertation ou un débat, sauf erreur.

Nous estimons que ce court délai de préparation n'a pas nui à la qualité du dossier ni à la concertation elle-même qui s'est étalée sur 3 semaines.

Le dossier mis à la disposition du public comprenait l'ensemble des éléments et informations que détenait le maître d'ouvrage au moment de la concertation.

Au moment où ce bilan est rédigé, les études environnementales sont toujours en cours.

Concernant le projet d'aménagement du Parc du Volcan, son premier objectif est de créer des emplois. Pour ce faire, une mission devrait être confiée par le maître d'ouvrage à Pôle Emploi afin d'en évaluer le nombre. En attendant les résultats de cette expertise, il est indiqué dans le dossier de concertation que le potentiel est de 150 emplois sans autre précision sur les définitions de poste et le statut des futurs embauchés. A noter qu'une formation a déjà eu lieu pour les futurs pilotes de l'aérostat prévu.

Le dossier de présentation du projet sur lequel les citoyens étaient invités à donner un avis a permis au public de se faire une idée relativement précise des aménagements futurs. Les plans et illustrations ont servi à localiser et visualiser les équipements imaginés par les agences et bureaux d'étude qui accompagnent le maître d'ouvrage. A ce stade, les études d'impact environnemental et socio-

économiques n'étaient pas disponibles. Ils auraient permis d'enrichir le dossier de concertation et de répondre plus précisément aux questions posées sur ces thèmes. En attendant les conclusions de l'étude environnementale en cours, l'atelier consacré à l'environnement a répondu aux principales questions sur ce sujet déterminant pour la réalisation du Parc.

Concernant le droit d'information, le public a été averti 16 jours avant le début de la concertation. Il en a eu connaissance par :

- La presse quotidienne régionale imprimée : $\frac{3}{4}$ de page dans le Journal de l'Île et le Quotidien en date du 14 juin.
- Affichage sur les panneaux de la mairie du Tampon et les mairies annexes de Trois Mares et La Plaine des Cafres, sur le lieu du projet (2 panneaux) et à l'entrée des libres services et grandes surfaces du Tampon et de la Plaine des Cafres et également sur le site internet de la mairie.

Cette concertation a généré une couverture médiatique exceptionnelle pour ce type de projet, malgré l'annulation d'une conférence de presse pour son lancement. Presse écrite imprimée et en ligne, radio, télévision ont consacré plusieurs articles et reportages sur le sujet. Une partie de ces articles et reportages sont joints en annexe.

Plusieurs participants ont précisé qu'ils ont été informés par les reportages audiovisuels qui seraient la première source d'information. Il y a eu également le bouche à oreille qui a bien fonctionné sur le territoire de la commune et en particulier à la Plaine des Cafres, même s'il est impossible d'en quantifier son importance. Les réseaux sociaux ont aussi participé à l'information des citoyens.

Le maître d'ouvrage s'est également appuyé sur son réseau d'élus, les mairies annexes, les collaborateurs, les délégués de quartier pour sensibiliser ses administrés.

Nous estimons que le public a été averti dans les temps de l'organisation de cette concertation et qu'il a également été tenu informé par les différents articles et reportages publiés et diffusés sur cette période. Le nombre relativement important de connexions sur le site de la concertation (presque 4 000) donne une indication de l'intérêt des citoyens.

4.2 Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Le projet a intéressé en premier lieu, les riverains habitants le lotissement les Topazes, les agriculteurs et éleveurs à proximité, les professionnels de l'hébergement, de la restauration, ainsi que ceux du tourisme. Ils s'interrogent naturellement sur l'impact des aménagements, sur le territoire, sur le paysage, l'économie, et l'environnement.

Comme généralement dans ce type de sujet de concertation, l'intérêt du public s'accroît au fur et à mesure que le lieu de résidence est proche du lieu des aménagements. Il est également courant que ceux qui sont plutôt favorables au projet s'expriment peu ou ne sont pas audibles pendant les réunions publiques. Une concertation est « le droit de toute personne de participer, en dehors des élections, au processus décisionnel et d'exercer une « réelle influence » sur certaines décisions » et pour ce faire, elle a accès à une information complète...pour prendre part au débat et défendre un point de vue. (source : site de la CNDP).

Le maître d'ouvrage a choisi 3 semaines pour la durée de la concertation. Est-ce suffisant ? Est-ce qu'il y aurait eu plus de participants sur une durée plus longue ? cette question a été posée au cours des débats. Autre question entendue : pourquoi avoir organisé des réunions pendant les heures de travail ? Le maître d'ouvrage a préféré organiser une réunion le samedi après-midi pour ceux qui travaillent en semaine. Il était également prêt à tenir des séances supplémentaires s'il y avait eu des demandes.

Pour ceux qui ne pouvaient ou ne voulaient pas se déplacer, le site internet dédié a permis à tous les internautes de pouvoir s'exprimer facilement. Particulièrement ergonomique, il a offert à tous ceux qui voulaient conserver l'anonymat la possibilité de donner leur avis et poser des questions, sous un

pseudonyme. Le maître d'ouvrage s'était engagé à apporter une réponse « dans les meilleurs délais » sans autre précision. Nous avons trouvé relativement longs ces délais pour répondre à ces internautes, même si sur d'autres points nous avons salué la réactivité des équipes du maître d'ouvrage qui travaillaient sur cette concertation. Le circuit décisionnel est-il trop complexe ?

Le dossier de concertation donne une idée réaliste du projet. Comme déjà évoqué, son point faible est le manque d'études annexes parce qu'en cours de réalisation.

La présence de l'ensemble des collaborateurs de la Cellule Grands Projets de la Mairie à chaque réunion et atelier était très utile pour apporter des compléments d'information, des précisions et d'enregistrer les avis et propositions faits par ces publics.

Certaines interrogations sont restées toutefois sans suite, probablement parce-que le maître d'ouvrage n'avait pas les informations. Il conviendrait de répertorier ces questions afin d'y apporter des réponses au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

Nous avons également reçu des propositions et réactions écrites sous forme de « cahier d'acteurs » qui sont en annexe.

La présence de représentants de plusieurs organisations et associations a enrichi les débats et donné l'occasion au maître d'ouvrage d'apporter certaines précisions qui ne figuraient pas forcément dans le dossier de concertation.

Bien que parfois vifs ou confus les échanges sont restés courtois.

En dehors des moyens numériques et imprimés, le maître d'ouvrage avait organisé des réunions et des ateliers en présentiel, ce qui est, à notre avis, la meilleure formule pour des débats. Les restrictions sanitaires en cours ont obligé de réduire la capacité d'accueil des salles, favorisant ainsi les échanges avec le maître d'ouvrage. Les réunions ont duré entre 2 heures et 2 heures et demie.

Les ateliers consacrés à l'environnement et au tourisme, avec la participation d'experts, de spécialistes, d'amateurs éclairés, de professionnels, autour de la table ont permis au maître d'ouvrage de mieux cerner les problématiques qui sont au cœur de ce projet. Des pistes de réflexion ont été dégagées et méritent d'être explorées.

- **Quelques chiffres clés de la concertation**

51 participants à la réunion du 1^{er} juillet 2021

26 participants à la rencontre avec les riverains le 7 juillet 2021. La 2^e réunion prévue le même jour a été annulée, faute de participants.

47 participants à la 2^e réunion publique le 1 juillet 2021

34 participants à l'atelier environnement le 13 juillet 2021

24 participants à l'atelier tourisme le 20 juillet 2021

55 participants à la réunion de clôture le 23 juillet 2021

3912 connexions au site internet – 562 téléchargements du dossier de concertation – 539 téléchargements de la synthèse du dossier de concertation - 119 téléchargements du bilan de la concertation sur les tyroliennes - 188 téléchargements de l'étude acoustique.

332 avis et propositions

6 contributions et cahiers d'acteurs reçus à l'adresse des garants et qui sont annexées à ce bilan

673 questionnaires remplis : 226 sur papier et le reste, 447, en ligne.

5. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS, PROPOSITIONS ET ARGUMENTS EXPRIMÉS

5.1 L'opportunité du projet

Le rééquilibrage territorial, notamment en matière d'activités et d'emplois, est une des motivations avancées par le maître d'ouvrage qui s'appuie sur l'estimation qu'à l'horizon 2030, une proportion de 20% de la population de l'île vivra dans les Hauts.

L'opportunité du projet et ses caractéristiques ont alimenté une grande partie des débats lors des réunions publiques au travers des interrogations sur l'intérêt du parc, la crainte d'une dénaturation du site et de voir le projet générer des impacts visuels et des nuisances pour les riverains les plus proches, de même que les conditions de son exploitation et le nombre et la pérennité des emplois créés.

De nombreuses interrogations formulées sur l'opportunité et les caractéristiques du projet peuvent être résumées dans cette contribution (cf. Annexe) : « *Nous nous interrogeons toujours sur : l'opportunité des attractions à sensations, bien éloignées d'un tourisme vert : tyroliennes et ballon captif, leur coût/famille ne va-t-il pas exclure les familles les plus modestes ? les nuisances sonores pour les riverains ? les nuisances de voisinage : parking sauvage, va et vient incessants ? la rentabilité de telles infrastructures, le coût de leur maintenance ?* »

Les arguments des avis défavorables au projet émis via le site d'expression et les questionnaires portent sur les impacts environnementaux, les éventuelles retombées négatives économiques et financières du projet sur la commune ainsi que sur la situation actuelle en matière d'encombrement et de trafic routier qui, selon certains, ne pourrait qu'empirer avec la création du parc. Quelques personnes ont également manifesté une défiance quant au processus démocratique en cours « *projet déjà ficelé* ».

Les avis favorables au projet reposent sur la dynamique qu'il est susceptible d'impulser pour développer le territoire des Hauts, notamment au travers de la création d'emplois et du développement du tourisme. Les sorties en famille et les activités ludiques pour les jeunes sont souvent évoquées, comme l'intérêt de sensibiliser le public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux environnementaux.

Nous avons restitués par grands thèmes, certaines observations qui nous ont paru parfaitement représenter les différents avis exprimés par le public :

- **Des avis contrastés :**

Entre les publics qui affichent une volonté de conserver en l'état un site naturel étendu à l'ensemble de la Plaine des Cafres, dont l'attractivité et l'authenticité sont mises en avant :

« *La Réunion n'arrête pas d'être dénaturée. Trop de béton. Elle doit rester telle quelle désormais et revenir sur ses valeurs que les ancêtres avaient, veiller au bien-être de ses habitants* » ;

« *Le Volcan est un site naturel exceptionnel qu'il ne faut en aucun cas dénaturer. En faire un lieu de tourisme de masse avec tout ce que cela entraîne comme nuisances et dégradations sur l'environnement, n'est pas une bonne idée* » ;

« *La plaine des cafres n'a pas besoin de parc, le paysage est déjà suffisamment attractif* » ;

« *Laisser la nature en l'état est pour moi le plus important, La beauté du site justifie qu'on le laisse tranquille* » ;

« *Nos espaces naturels sont comptés à la Réunion. Ne les gaspillons pas dans des projets d'un autre temps. De plus, la Plaine des Cafres, que je fréquente depuis mon enfance, est l'un des rares lieux facilement accessibles au calme quasi absolu. Ne le gâchons pas, et ne créons pas de nuisances pour la population locale* » ;

« *C'est le territoire des éleveurs, des agriculteurs et des habitants, je suis pour un projet mais pas pour le parc* ».

Et ceux qui argumentent que le parc constitue un bienfait pour dynamiser les Hauts de l'île, rééquilibrer les activités entre les Bas et les Hauts, et mettre en valeur la " Porte " du volcan tout en sensibilisant un public plus large aux enjeux environnementaux :

« Le Parc du Volcan permettra de dynamiser les Hauts de La Réunion, connu principalement pour ses randonnées et de ce fait restreint à un type de public. Il permettra de renforcer la sensibilisation du public vis-à-vis de la conservation de la biodiversité et des enjeux environnementaux de plus en plus concrets aujourd'hui » ;

« C'est une opportunité de rendre plus attractive la porte menant au volcan, que les visiteurs s'arrêtent plus longtemps sur le secteur avant de monter au Volcan, de créer de l'emploi, de valoriser la flore réunionnaise » ;

« Les gens vont bien à Saint-Pierre pour se ressourcer, alors pourquoi pas nous au Tampon ? » ;

« Un réel et nouvel atout pour la plaine des cafres et son développement harmonieux et réussi. Personne ne sera oublié que ce soit les plus jeunes avec des aires de jeux, les familles avec des aires de repos et de pique-nique. Pour les sportifs beaucoup d'équipements et les amateurs de sensations fortes pourront s'essayer sur les tyroliennes ou encore le ballon captif ou ils découvriront les hauts de l'île sous un nouvel angle. Les amoureux de la nature pourront serpenter à loisir dans les chemins tracés tout spécialement et qui vont accueillir, outre les plantes déjà en place, des variétés endémiques adaptées au climat des Hauts ».

Sur l'évolution du projet tel qu'il est soumis à la concertation : *« D'ores et déjà nous pouvons saluer la dimension plus modeste du projet de départ. L'axe attractions/animations nous avait semblé démesuré et non avenu pour le territoire de la Plaine des Cafres »*

Si certaines caractéristiques du projet séduisent, le maître d'ouvrage est aussi invité à veiller sur l'intégration paysagère des structures qu'il prévoit de réaliser : *« L'axe du Parc de plantes endémiques est sans doute la dimension la plus séduisante du projet. Si nous pouvons adhérer au volet découverte de la végétation, de la zone ludique familiale, on se doit de préserver l'authenticité du lieu. Le choix des matériaux, des couleurs doit être de nature à respecter et s'intégrer au paysage : jaune, orange... ce ne sont pas les couleurs du site. Ne pas dévisager davantage la Plaine des Cafres et valoriser notre matière première doivent être des préoccupations majeures ».*

Des intervenants critiquent l'argument du bénéfice des fonds européens pour faire avancer le dossier et estiment que le projet *« du ludique et du sensationnel »* pourrait être réalisé en d'autres endroits, qu'il y a plus urgent pour la commune en matière de logements, rénovations, aides à la personne, etc.

La reprise de la réflexion sur l'intérêt de l'activité équestre (sans hippodrome) a été suggérée, en tant que découverte et pour le tourisme, au vu de la situation géographique privilégiée du projet en rapport avec les circuits de randonnée et les possibilités d'admirer *« un espace naturel grandiose »*.

Un contributeur (cf. Annexe) propose la création d'un *« Parc du Volcan durable »* en substitution au projet, par la remise en valeur de l'existant, *« Travail d'entretien pour traquer les invasifs, rénover, améliorer, voire compléter les kiosques, foyers de barbecue, aires de stationnement, aménager les sentiers, tracer des circuits de randonnée pour établir des chemins de traverse, les Grands Kiosques pourraient devenir un pôle d'animation et d'artisanat »*, en associant au projet les acteurs du territoire (agriculteurs, restaurateurs, artisans, animateurs).

5.2 Le tourisme

Cette thématique couvre le premier objectif du projet qui est de favoriser le développement économique et touristique de la commune, en développant l'offre d'emplois nouveaux.

- **L'offre touristique**

L'offre touristique a été principalement débattue en atelier, réunissant professionnels du tourisme, associations et acteurs institutionnels (Ile Réunion Tourisme, Fédération Réunionnaise du Tourisme, Secrétariat Général des Hauts, Offices du Tourisme), dont la participation fut appréciée du public. Les débats ont porté sur la valeur ajoutée de la présence du parc sur le développement touristique du secteur de la Plaine des Cafres, et quelles pourraient être les pistes pour y parvenir.

Les informations sur la situation du tourisme à la Réunion mais également à l'étranger révèlent que la mesure des repères de la fréquentation doivent être revues « *La destination Réunion est en crise. Il faut retravailler sur les jauges et être prudents. Beaucoup de destinations comme l'Angleterre développent un tourisme rural* ». Les activités de loisirs sont très sensibles aux effets de mode, aussi pour constituer une offre de qualité, l'IRT propose que le projet de parc soit retravaillé en association avec les habitants et les professionnels du secteur de manière à prendre en compte les valeurs et spécificités de la Réunion et celles qui distinguent la Plaine des Cafres.

L'aspect culturel et historique de la Plaine des Cafres ressort également de plusieurs observations : « *Nous pouvons regretter aussi l'absence de dimension culturelle au projet aussi bien sur l'aspect environnement que sur l'aspect de la culture réunionnaise et particulièrement des Hauts et de la Plaine des Cafres* », « *Le projet doit d'abord concerner la population réunionnaise. Les professionnels doivent être impliqués dans le respect de l'environnement. Ce sont nos valeurs qu'il faut mettre en avant. Il faut que le local s'approprie ce projet. Il faut continuer à travailler sur un tourisme local authentique. N'oubliez pas le Réunionnais* ».

Des propositions ont été émises visant à compléter et/ou améliorer le projet par la prise en compte de cet aspect en associant la population ainsi que les professionnels pour que le public puisse mieux s'approprier le projet : « *Construire une histoire avec le Parc, la cité du Volcan et différents acteurs* », avec la mise en place de journées portes ouvertes, des visites pédagogiques de fermes « *apporter une touche "authentique" au projet en y valorisant l'esprit même de l'humain à la Plaine de Cafres, notamment les éleveurs et les animaux qui façonnent le paysage* ».

Parmi les propositions entendues, le projet " de ferme en ferme " constitue une piste soumise à la réflexion du maître d'ouvrage. Il s'agit d'évènements pendant lesquels les producteurs, 15 éleveurs ouvrent les portes de leur ferme au grand public le temps d'un week-end. L'occasion, pour celui-ci, de découvrir les métiers, savoir-faire et pratiques agricoles et d'élevage au travers de visites guidées, de dégustations et d'animations.

Pour le maître d'ouvrage, le volet culture et histoire locales sont encore à étudier. Il précise qu'un travail en ce sens est d'ores et déjà prévu en s'appuyant sur les compétences professionnelles de fins connaisseurs du territoire, historiens, guides et d'associations ainsi que sur les résultats attendus d'une étude en cours confiée à l'école d'architecture du Port sur « *les trames, l'esprit du vécu* » de la Plaine des Cafres.

« *Avec ce projet, les touristes vont-ils rester plusieurs jours sur la Plaine des Cafres ?* ». Certains expriment des doutes quant à l'évolution des pratiques des visiteurs. Ils constatent les faibles retombées économiques par rapport à la forte fréquentation du site du volcan, notamment en nuitées d'hébergement. D'autres interrogent sur la manière de faire évoluer l'offre d'hébergement et de restauration, les activités de Bourg Murat, les capacités d'animation des Grands Kiosques, les modes de transports.

Quelques participants soulignent les difficultés de trafic et de stationnement sur la route d'accès au volcan depuis Bourg Murat pendant les périodes d'éruption volcanique.

Selon le maître d'ouvrage les études de circulation sur Bourg Murat et l'accès au volcan devraient être revues. Le carrefour entre la RN3 et le champ de foire, et les difficultés de circulation et de stationnement seront analysés avec les services compétents. Il précise qu'il travaille avec les services de l'État et la

CASUD sur les dispositions du plan Orsec Volcan relatives à la régulation de la circulation sur la route d'accès au volcan depuis Bourg Murat.

- **Le fonctionnement du parc**

Le mode de gestion du parc, non explicité dans le dossier, a suscité de nombreuses questions :

- Les conditions d'accès, les horaires d'ouverture et le prix des activités ;
- Les emplois (nombre, types de contrats, priorité d'embauche aux habitants de la Plaine des Cafres ?) ;
- L'impact financier sur le budget communal, la fiscalité ;
- Les caractéristiques (offre de restauration, éclairage, voisinage avec la cité Topazes, circulation des riverains) ;
- La gestion du parc (maintenance, gardiennage, sécurité en dehors des heures d'ouverture), la gestion des déchets.

La maintenance et la sécurité du site sont sources de questionnement notamment pour les résidents de la cité Les Topazes.

La gestion des différents espaces interpelle plusieurs personnes : comment faire respecter l'environnement, le respect de la tranquillité des usagers, le respect « *d'un temps d'usage acceptable pour qu'un plus grand nombre en profite, et pour éviter la monopolisation du site ?* ».

Un intervenant s'interroge sur la nature, la pérennité et l'entretien des matériaux constitutifs des structures qui seront réalisées, notamment eu égard au climat humide du site.

Les conditions climatiques à Bourg Murat, susceptibles de contrarier fortement la fréquentation du parc et l'activité ballon captif, sont également citées à plusieurs reprises comme éléments à prendre en compte.

Le maître d'ouvrage a précisé que :

- l'entrée du parc sera gratuite, seules les activités tyroliennes et ballon captif seront payantes ;
- le parc sera ouvert le jour 8 mois dans l'année, pas en nocturne, et les périodes d'ouverture de certaines activités dépendront des conditions météorologiques ;
- l'exploitation du parc sera réalisée en régie municipale ;
- la création et l'exploitation du parc ne généreront pas d'impact financier sur les habitants de la commune ;
- le nombre (150 en première analyse) et la nature des emplois créés seront précisés à l'issue d'une étude en cours confiée à Pôle Emploi et ceux-ci seront prioritairement réservés aux personnes et jeunes du territoire ;
- les personnes chargées du pilotage du ballon captif sont des jeunes de la Plaine des Cafres et certaines ont déjà été formées ;
- le parc sera clôturé en grillage végétalisé ;
- les choix des matériaux utilisés sur le site respecteront le milieu (bois, basalte, scories).

Lors de l'atelier Tourisme la représentante du Secrétariat Général des Hauts a rappelé que le mode de gestion du parc est une composante essentielle de la réussite attendue du projet. Le maître d'ouvrage indique que les dispositions à prendre pour l'exploitation du parc seront analysées en détail dans le cadre de la mise au point du projet à l'issue de la concertation, et les précisions seront apportées aux questions posées par le public.

5.3 L'environnement

Cette thématique se retrouve dans le second et le troisième objectif du projet qui sont ceux de préserver le site dans son aspect végétal et de biodiversité dominant, et de dynamiser et valoriser les activités de loisirs.

Interpellé sur la compatibilité du projet avec le PLU du Tampon, le maître d'ouvrage a rappelé que le site du projet s'inscrivait dans une zone d'urbanisation prioritaire répondant aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU, et dont les objectifs étaient mentionnés dans le dossier de concertation.

Deux sujets ressortent souvent des interrogations et avis du public sur le thème de l'environnement : les nuisances occasionnées aux riverains les plus proches du site du projet « *il faut penser à la population, et notamment les riverains du projet qui devront subir des nuisances quotidiennes (pollutions visuelles, sonores, ...) et donc une dégradation de la qualité de leur cadre de vie !* » qui est une remarque entendue lors des réunions publiques, et la mise sous serres de plantes endémiques des Bas dans la zone de découverte de la végétation, qui oppose :

- les publics qui considèrent ce principe comme inadapté en s'interrogeant sur ce qui motive ce déplacement « *Que viennent faire dans cet écosystème unique l'implantation artificielle des espèces provenant d'autres espaces de notre île ?* » ou qui considèrent que les sentiers de randonnée suffisent à découvrir la biodiversité de l'île,
- et ceux qui estiment que ce projet participe à la mise en valeur et à la connaissance de la biodiversité de la Réunion.

Le site retenu pour l'installation du parc est caractérisé par des enjeux forts de biodiversité comme précisé dans le dossier de concertation : la flore est assez diversifiée avec 132 espèces végétales, dont 87 espèces indigènes (les tamariniers et les fourrés à Branle), mais aussi des espèces d'insectes, et d'oiseaux. La SEOR rappelle que la Réunion est une des rares îles tropicales au monde à héberger deux espèces de pétrels endémiques dont l'une, le Pétrel noir de Bourbon qui est un des oiseaux de mer les plus rares du monde, est en voie d'extinction. Les informations fournies par le représentant de cette association lors des débats a permis aux participants de bien saisir les enjeux de la préservation de l'habitat des oiseaux à l'occasion des opérations d'aménagement. Il ne pouvait, à cette occasion, être exclu d'évoquer l'existence d'un risque significatif de collision entre l'avifaune et les câbles.

Certains s'interrogent sur la taille des serres, sur la disponibilité locale en eau d'irrigation, sur leur chauffage éventuel.

En précisant qu'il ne s'agissait pas de construire des serres agricoles, mais des structures "vitrines" de faible dimension (12 et 15 mètres de diamètre), le maître d'ouvrage a insisté sur l'enjeu de conservation de certaines espèces susceptibles de disparaître en l'absence d'intervention humaine. L'exemple cité est celui du branle vert pour lequel n'existe actuellement aucune technique de reproduction. Il prévoit de créer des filières locales de plantes indigènes et endémiques, dont le travail de structuration (espèces, habitats, génétique) s'appuiera sur des spécialistes, tels le CIRAD et le Conservatoire botanique des Mascariens ainsi que sur les associations qui se montreraient intéressées par le projet.

Résidant en limite géographique du champ de foire, les riverains et habitants du lotissement Les Topazes ont dressé un constat alarmant de sa situation actuelle : plantations détruites, recrudescence d'espèces invasives, présence de chats et de chiens errants, utilisation intempestive du champ le week-end par des quads ou des 4x4, et s'inquiètent d'éventuelles nuisances supplémentaires qui adviendraient avant les travaux si rien n'est fait pour améliorer la situation, et après la création du parc dont les aménagements leur paraissent susceptibles d'attirer des nuisibles. Ils formulent également une demande spécifique de mur antibruit avant le début du chantier.

Le maître d'ouvrage a indiqué qu'un plan d'actions contre les espèces invasives en intervention préventive et curative est à l'étude sans attendre le début des travaux de construction du parc. Cette lutte contre l'errance animale est de la compétence de la CASUD. Pour la gestion des déchets, notamment sur les aires de pique-nique, les réflexions pourraient s'engager pour voir dans quelle mesure la CASUD pourrait obtenir l'aide d'associations et d'interventions de brigades environnementales. Le sujet reste ouvert à ce jour.

5.4 Autres questions périphériques :

Des avis ont élargi le champ des enjeux propres au projet à d'autres sujets concernant Bourg Murat et les Hauts. La commune du Tampon a ainsi été interpellée sur :

- L'insuffisance de présence des forces de sécurité (pompiers et forces de l'ordre) sur le secteur de la Plaine des Cafres ;
- Le danger que constitue la présence du dépôt de munitions sur l'ouest de Bourg Murat, malgré qu'il soit l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) récemment mis à jour.

6. RECOMMANDATIONS AU RESPONSABLE DU PROJET

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garants le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Comme nous avons pu l'entendre lors des réunions, ateliers, ou lire sur les différents supports écrits, les avis sont partagés sur l'opportunité de ce projet.

Cependant, le sujet de « l'humain au cœur du projet » a fait converger de nombreux avis. Ceux qui se sont exprimés sur ce thème souhaitent un projet qui prenne en compte l'identité réunionnaise et la ruralité de la Plaine des Cafres. Les questions autour de l'authenticité et de la créolité sont revenues à plusieurs reprises dans les débats. Certains ont dit clairement qu'ils ne veulent pas d'un modèle importé.

Sur la suite de la concertation : des participants ont exprimé le souhait que le dialogue entre public et maître d'ouvrage soit poursuivi. Lors de la réunion de clôture, le maître d'ouvrage a annoncé que le projet continuera à se construire avec la population, en association avec les parties prenantes (SEOR, IRT, OTI, SGH) et les acteurs locaux (associations sportives et culturelles, agriculteurs et éleveurs).

Si le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet, nous lui faisons ci-après un certain nombre de recommandations et suggestions. Elles ne sont pas classées par priorité, ni ordre d'importance.

6.1 Assurer le suivi de ses engagements et compléter les réponses aux questions soulevées pendant la concertation :

Le public et les acteurs du projet ont soulevé un certain nombre de questions. Sur une partie d'entre elles, le maître d'ouvrage a commencé à apporter des réponses. Nous lui recommandons de les suivre et de les détailler, et en particulier ;

- d'étudier l'aspect humain et l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans le projet ;
- de répondre aux interventions souhaitées par le public sur le site du projet : lutte contre les espèces invasives, interventions sur l'errance animale, ramassage des déchets, gestion des nuisances occasionnées par les sports motorisés ;

- d'envisager des synergies avec la Maison du Volcan, qui constitue un atout complémentaire dans l'offre touristique de la Plaine des Cafres (en 2019 elle a accueilli 109 135 visiteurs) ;
- d'étudier la pertinence et la faisabilité des propositions suivantes, suggérées par le public :
 - o L'organisation d'une activité équestre (apprentissage, balades, randonnées), dans, et à la périphérie du projet ;
 - o La création d'évènements du type "De ferme en ferme", évoquée lors de l'atelier tourisme.

6.2 Garantir le droit à l'information et à la participation du public, après la fin de la concertation :

Le public a exprimé le souhait de voir le dialogue avec le maître d'ouvrage se poursuivre après la concertation. Dans ce but nous recommandons :

- de conserver l'accès au site internet et poursuivre le travail de réponse aux questions posées pendant la concertation ;
- de publier toutes les études et plans y afférents, au fur et à mesure de leur disponibilité ;
- d'informer de chaque nouvel évènement ;
- d'organiser des rencontres en présentiel avec les différents acteurs (professionnels du tourisme, riverains, éleveurs, associations) afin de poursuivre le dialogue bien entamé pendant la concertation.

Nous suggérons également de mettre en place un dispositif de suivi, qui pourrait associer les services de l'État.

Bien que ne faisant partie de cette concertation, le public a interpellé de nombreuses fois le maître d'ouvrage sur le projet de tyroliennes, aussi nous lui recommandons également de donner suite au bilan de la concertation de 2019 sur ce projet en répondant à l'ensemble des questions posées par le public pendant celle-ci et de publier les réponses sur le site.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à cette concertation soit en participant aux différentes rencontres ou en donnant leur avis par écrit. Nous remercions également les équipes du maître d'ouvrage et tout particulièrement Mesdames Christine RADEGONDE-DAMOFF, Anne LHEMANNE-GRONDIN, Éliane VITRY, Florence AH-CHEUNG, Christelle ROBERT, Messieurs Louis BOYER, Jean-Luc LHEMANNE, Jacques KHA ainsi que leurs équipes, pour leur accueil et leur professionnalisme.

7. LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Désignation des garants par la CNDP

Annexe 2 : Avis de concertation

Annexe 3 : Revue de presse (non exhaustive)

Annexe 4 : Contributions, Cahiers d'Acteurs

Annexe 5 : Questions, Avis déposés sur le site de la concertation, Registre d'observations (document joint)

SÉANCE DU 5 MAI 2021

DÉCISION N° 2021 / 60 / PARC DU VOLCAN / 1

PROJET DE PARC DU VOLCAN AU TAMPON (97)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L.121-15-1,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé en date du 31 mars 2021 de Monsieur André THIEN-AH-KOON, Maire du TAMPON, demandant la désignation d'un garant pour le projet de parc du volcan au TAMPON, en application de l'article L. 121-17, et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1,
- vu le document de positionnement de la CNDP du 4 novembre 2020 sur les principes, formes et modalités du débat public pendant le confinement Covid-19,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

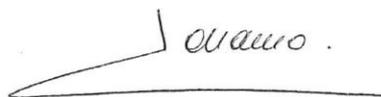
Article 1 :

Messieurs Philippe MASTERNAK et Bernard VITRY sont désignés garants de la concertation préalable sur le projet de parc du volcan au TAMPON.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO

Avis de concertation



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE
PROJET DU PARC DU VOLCAN
À LA PLAINE DES CAFRES A BOURG-MURAT
COMMUNE DU TAMPON

En application des articles L 121-15-1 et R. 121-19
du code de l'environnement

Objet de la concertation :

Le projet du parc du Volcan est destiné à dynamiser l'activité de loisirs sur le secteur de la Plaine des Cafres, ainsi que la création d'emplois et le développement économique de la commune du Tampon. Conformément à l'article L. 121-15-1 du code de l'environnement, les projets assujettis à une évaluation environnementale sont concernés par la concertation préalable afin d'associer le public à l'élaboration.

Cadre de la concertation :

En application des articles L.121-17 et L 121-16-1 du code de l'environnement, **André THIEN-AH-KOON, Maire du Tampon, a pris l'initiative d'une concertation préalable sous l'égide d'un garant. Cette décision a été approuvée par délibération du conseil municipal le 27 mars 2021. Par décision du 5 mai 2021, la Commission Nationale du Débat Public a nommé deux garants : Monsieur Philippe MASTERNAK et Monsieur Bernard VITRY.**

La concertation se déroulera
du 1^{er} juillet 2021 au 23 juillet 2021.

Modalités de la concertation :

Au moins 15 jours avant le début de la concertation préalable, des annonces légales concernant l'avis de concertation, sont diffusées dans la presse quotidienne régionale. L'avis fera aussi l'objet d'affichages sur le site du projet et dans les mairies centre, de La Plaine des Cafres, de Trois Mares, et mis en ligne sur le site internet de la mairie du Tampon.

• Dossier de concertation

(article R121-20 du code de l'environnement)

Pendant la durée de mise à disposition du public, un dossier de concertation présentant les objectifs et les caractéristiques du projet, est consultable aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville du Tampon et dans les mairies annexes :

- ✓ à la mairie du Tampon : de 8h00-12h00 et de 13h30-16h30 ;
- ✓ à la mairie annexe de la Plaine des Cafres : de 8h00-12h00 et de 13h30-16h30 ;
- ✓ à la mairie annexe de Trois Mares : de 8h00-12h00 et de 13h30-16h30

Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la mairie du Tampon à l'adresse suivante :

<https://www.letampon.fr>

• Registre d'expression du public :

Les observations du public pourront être consignées dans le registre de la concertation préalable qui restera en mairie annexe de La Plaine des Cafres jusqu'à sa clôture. Elles devront parvenir à la commune **durant le délai de mise à disposition du public.**

• Observations du public par voie électronique

Durant la concertation, le public est invité à faire ses remarques et ses suggestions **concernant le projet de parc du Volcan** dans l'espace d'expression disponible sur le site internet de la mairie du Tampon :

<https://www.letampon.fr>

Il obtiendra une réponse du maître d'ouvrage dans les meilleurs délais.

Durant la concertation, des observations concernant la concertation peuvent être adressées aux garants par courriel : parcdovolcan.garants@gmail.com

ou par voie postale à l'attention des garants à l'adresse postale de la **mairie annexe de La Plaine des Cafres :**

10 rue Raphaël Douyère. 23^{ème} Km 97418 LE TAMPON

• Réunions publiques et ateliers thématiques :

Deux réunions publiques se tiendront, en présence des garants, à la mairie annexe de la plaine des cafres le : **jeudi 1^{er} juillet 2021 à 14h00 et vendredi 23 juillet 2021 à 14h00.**

Des ateliers thématiques (limités à 20 personnes) seront aussi proposés pendant la période de concertation. Les dates seront communiquées ultérieurement sur le site internet de la mairie du Tampon : <https://www.letampon.fr>

Les modalités de concertation peuvent évoluer en fonction du contexte sanitaire. Toutes les informations actualisées sont disponibles sur le site internet :

<https://www.letampon.fr>

Bilan de la concertation préalable

A l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants transmettront leur bilan au maire du Tampon qui le publiera sur le site internet de la mairie. Ce bilan comporte une synthèse des observations et propositions présentées. A compter de la publication du bilan des garants, le maire du Tampon disposera de deux mois (délai maximal) pour publier sur son site internet les mesures qu'il jugera nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

ZINFOS 20721 - Vendredi 2 juillet 2021

LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE DU PROJET PARC DU VOLCAN



Le Parc du Volcan lance sa concertation

Du 1er au 23 juillet 2021, le public est invité à s'exprimer sur le projet

Porté par la mairie du Tampon depuis plusieurs années, le projet de Parc du Volcan se dévoile aujourd'hui sous la forme d'un ambitieux projet de « parc nature » structurant au cœur de la commune du Tampon : alliant mise en valeur de la biodiversité des Hauts et des Bas et dynamisation économique et touristique de la Plaine des Cafres, le projet est soumis à concertation auprès du public. Celui-ci est invité à découvrir le contenu du projet du Parc et à s'exprimer à compter de ce jeudi 1er juillet 2021.

Un parc de loisirs dédié au végétal et à la biodiversité :

D'une surface de 15 ha environ, situé sur l'axe écologique et naturel unissant le Piton de la Fournaise et le Piton des Neiges, le Parc du Volcan se structure autour de trois zones définissant des séquences ayant en commun le végétal et la biodiversité. Une première zone dite de découverte des plantes indigènes des Hauts et des Bas, incluant des serres et des itinéraires d'interprétations au sein des espaces végétalisés ; une zone ludique familiale comprenant des aires de repos, de contemplation, de pique-nique conviviales ; une zone à sensation rassemblant des activités de plein-air : tyroliennes, montgolfière en captif, vélo cross, pump track, toboggan, agrès sportif, jeux monumentaux en forme de volcan...

Des enjeux économiques et touristiques majeurs :

En prenant place au cœur des Hauts de La Réunion, le Parc du Volcan entend favoriser le développement touristique et économique du territoire, de part :

- La création d'emplois locaux
- La dynamisation et la valorisation d'activités de loisirs venant combler un manque d'infrastructure et d'équipement
- La protection des espaces agricole et remarquables
- La structuration économique des Hauts du Tampon.

L'avis du public au cœur de la démarche :

Encadré par la Commission Nationale de Débat Public (CNDP), la concertation qui débute ce 1er juillet 2021 a pour but de permettre au public:

- d'accéder librement aux informations concernant le projet de Parc du Volcan
- d'apporter des suggestions au porteur de projet
- d'être ensuite informé de la manière dont il a été tenu compte de ses propositions

Une concertation publique, comment ça marche ?

Le dossier de concertation est mis à disposition du public pendant une durée de trois semaines à l'hôtel de ville du Tampon, à la mairie annexe de La Plaine des Cafres, et à la mairie annexe de Trois Mares (aux heures habituelles d'ouverture au public), ainsi que sur le site de la mairie du Tampon : www.letampon.fr - onglet "Parc du Volcan"

Le public est invité à s'exprimer sur le dossier et à consigner ses commentaires. Plusieurs réunions de quartier sont également prévues en parallèle.

La procédure est encadrée par deux garants chargés de veiller à la qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations diffusées au public ainsi qu'au bon déroulement de la concertation. Ils sont tenus à une obligation de neutralité.

A l'issue de la concertation, les garants rédigeront un bilan portant sur le déroulement de la concertation en précisant les arguments exprimés et les réponses du maître d'ouvrage aux questions posées tant en réunion publique, qu'en voie dématérialisée.

Infos pratiques :

Le téléchargement des documents suivants sont disponibles ici : www.letampon.fr

- Dossier de concertation
- Dépliant synthétique du projet
- Bilan de la concertation préalable des tyroliennes
- Étude acoustique des tyroliennes

Voici les prochaines dates des réunions publiques :

- Samedi 10 juillet 2021 à 14h - Mairie annexe de la Plaine des Cafres
- Vendredi 23 juillet 2021 à 14h - Mairie annexe de la Plaine des Cafres

Se concerter sur le Parc du Volcan

TOURISME. D'un coût estimé à 12 millions d'euros et d'une surface de 15 hectares à la Plaine-des-Cafres, le Parc du Volcan est qualifié de "parc nature" pour la mairie du Tampon. Un parc mêlant balades, activités à sensation et une zone de détente familiale. Jusqu'au 23 juillet, le public est amené à se concerter sur le projet.

Début mal, le journal officiel a publié la décision de la Commission nationale du débat public (CNDP) désignant Philippe Masternak et Bernard Vitry garants de la concertation préalable du projet de Parc du Volcan à La Plaine-des-Cafres. Si les mauvaises langues estimaient que le projet du Parc du Volcan, souhaité depuis des années par André Thien Ah Koon, faisait partie de ces programmes sans réel avenir, ils peuvent revoir leur copie. Entre la décision actée lors de l'accord cadre entre la région et la ville du Tampon en octobre 2020 pour le financement, notamment des aides européennes, et cette concertation publique qui ouvre l'ouverture des procédures administratives, le Parc du Volcan se concrétise.

Saisie par le maire, la CNDP est une autorité administrative indépendante dont le rôle est d'informer les citoyens, leur donner la parole et la faire entendre. Les deux garants vont donc recueillir l'ensemble des avis des parties prenantes et du grand public sur ce projet. Initialement, le projet de Parc du Volcan se présentait en deux phases composées des travaux (sans terrassement important) prévus pour fin 2023, puis des aménagements ultérieurs plus complexes, tels qu'un hippodrome, qui étaient prévus à l'horizon 2025. Le projet soumis à la présente concertation a été repensé et revu à la baisse en raison d'oppositions de divers acteurs au projet d'hippodrome. D'une surface de 15 ha, le coût du projet modifié est estimé à environ 11,6 millions d'euros.



En périphérie du parc, plusieurs aménagements pour fluidifier la circulation est prévue comme un carrefour à sens giratoire sur la route nationale RN6 pour l'accès au Champ de foire, plusieurs parkings dont un de 956 places dont 21 places PMR et 9 places dédiées au bus (illustrations/mairie du Tampon).

Il est composé de trois zones : la zone «de découverte de la végétation des Hauts», la «zone ludique familiale» et la zone «sensationnelle». Le thème du végétal et de la biodiversité structure l'ensemble des principes d'équipements du parc.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

D'ailleurs ce n'est pas par hasard si une concertation publique préalable est orga-

nisée : le code de l'environnement prévoit la possibilité d'organiser une concertation préalable pour les projets, plans et programmes soumis à évaluation environnementale. Le futur Parc du Volcan est situé à la sortie de Bourg-Murat, juste avant la retenue collinaire des Herbes Blanches, sur le site régulièrement utilisé pour des événements comme la fête du cheval. Le projet se situe dans l'aire d'adhésion du

Parc national de La Réunion et dans le Bien inscrit à l'UNESCO. Il est situé en partie en continuité écologique, mais aussi en zone agricole et en espace urbanisé à densifier.

Sur le plan environnemental, le site retenu pour l'installation du parc est caractérisé par des enjeux forts de biodiversité : non seulement la flore est assez diversifiée avec 132 espèces végétales, dont 87 espèces indigènes (les tamarnais

et les fourrés à Branle), mais aussi des espèces d'insectes, d'oiseau protégés sur le site (Tariet de La Réunion, oiseau la vierge, oiseau-lunettes grs...).

Ainsi jusqu'au 23 juillet, le public est autorisé à prendre connaissance de ce projet et peut donner son avis de différentes manières. Le dossier de concertation est mis à disposition pendant trois semaines à l'hôtel de ville du Tampon, à la mairie

annexe de La Plaine-des-Cafres, et à la mairie annexe de Trois-Mares (aux heures habituelles d'ouverture au public), ainsi que sur le site de la mairie du Tampon. Plusieurs réunions de quartier sont également prévues en parallèle : samedi 10 et vendredi 23 juillet à 14h à la mairie annexe de La Plaine-des-Cafres.

VÉRONIQUE TOURNIER
vtournier@tj.fr



Cette zone à sensations intègre des usages sportifs et sensationnels tels qu'un parcours vélo cross, un pumptrack de 400 m (parcours ou boucle fermée constituée de bosses consécutives et de virages relevés) permet aux cyclistes de tous niveaux de s'entraîner.



Des estanques aménagées de 12 toboggans à l'ouest du parc permettant aux enfants de dévaler les 15 mètres de dénivellation. Des talus en sol souple avec prises d'escalades et cortages permettent de remonter. Des balançoires géantes sont également proposées.



LE PROJET

L'idée de base pour la ville du Tampon est de proposer une offre touristique supplémentaire sur son territoire, notamment en captant les véhicules (une moyenne de 30 000 par semaine) qui montent au piton de La Fournaise. Le Parc du Volcan est conçu autour de la thématique centrée sur le végétal et la biodiversité. Les aménagements s'organisent autour d'activités de loisirs réparties sur trois zones. Une zone de découverte de la végétation des Hauts, incluant des sentes géodésiques, un labyrinthe végétal et des cheminements au sein des espaces végétalisés, notamment un belvédère implanté sur les points hauts du parc. Une zone ludique familiale, d'aires de détente, repos et pique-niques avec des barbecues collectifs abrités. Puis une zone à sensations avec tyroliennes, vélo cross, pump track, agrès sportif, etc., ainsi qu'un ballon captif, un labyrinthe végétal et des toboggans. Un cheminement PMR est aussi prévu.

FINANCEMENT

Le projet du Parc du volcan s'élève à près de 12 millions d'euros. Le projet modifié c'est-à-dire hors hippodrome et hors tyrolienne, est éligible, pour l'axe prioritaire, au titre des fonds Feder gérés par la Région. Lors de la visite de l'ancien président de Région, Didier Robert, il avait été acté l'aide de la Région et de l'Europe pour la première tranche du parc du volcan, une aide écrite et signée dans l'accord cadre entre la commune du Tampon et la collectivité régionale. Le programme opérationnel FEDER Réunion Conseil Régional 2014-2020 (POE) prévoit d'ailleurs un montant plafonné des dépenses éligibles à hauteur de 4 millions d'euros, soit 2,8 millions d'euros. La Région a donc scindé l'aménagement prioritaire en deux volets, soit deux dossiers dans la limite de 5 millions d'euros. La mairie a déjà présenté cette demande de financement à la région en mai.

10 TYROLIENNES

Après une concertation préalable qui s'est tenue en juin-juillet 2019, une autorisation préfectorale et une étude d'impact environnementale et acoustique, le projet de tyrolienne qui part du piton Dugain, situé à deux pas du Parc du Volcan semble avoir tous les feux verts pour se réaliser. Deux types de longueur de tyroliennes sont retenues lors de l'étude d'impact réalisée par le bureau Biotope : 4 grandes tyroliennes d'une longueur de 800 mètres et 6 « petites » de 525 mètres. Au total, 10 tyroliennes qui peuvent être utilisées simultanément, le point de départ (une seule plate forme en bois avec aire de pique-nique et aire de détente pour les participants) est le piton Dugain, l'arrivée est située en contrebas sur le lieu dit « le champ de foires ». Deux plateformes d'arrivée, la première réceptionnant les 6 câbles de 525m, d'une superficie totale de 875m2 et la seconde, réceptionnant les 4 câbles de 800m, d'une superficie de 410m2.

CALENDRIER DES TRAVAUX

Du 1er au 23 juillet : concertation publique.
23 août : fin de la concertation
Fin septembre : demande d'autorisation environnementale de concertation
Juin 2022 : enquête publique
Fin 2022 : lancement des travaux pour une année.

Les nombreux cheminements du parc sont accompagnés par des alignements d'arbres et arbustes aux essences variées. Un labyrinthe végétal est également aménagé.

150
C'est le nombre d'emplois créés que l'expertise du Pôle emploi estime dans les phases de préparation, de chantier et d'exploitation du parc.

Dans la zone détente familiale, des aires de repos, de pique-nique équipées de 31 parasols, de tables et de quatre barbecues collectifs abrités à l'architecture spécifique.



Un belvédère sera également implanté sur l'un des points hauts du parc afin d'en avoir une vision panoramique. De ce point, le visiteur pourra contempler le ballon captif ou les tyroliennes descendant du piton Dugain.

Reportage Antenne Réunion du 10 juillet 2020

Le Parc du Volcan deviendra-t-il le Puy du Fou de La Réunion ?

LINFO.RE – créé le 10.07.2021 à 20h57 – mis à jour le 10.07.2021 à 20h58- Alicia-Sambassouredy

Du 1er au 23 juillet 2021, le public est invité à s'exprimer sur le projet Parc du Volcan. Un projet porté par la mairie du Tampon qui dévoile aujourd'hui son projet ambitieux de "parc nature" au cœur de la commune.

Pour mettre en valeur la biodiversité des Hauts et des Bas de la Plaine des Cafres, la mairie du Tampon a lancé une concertation publique ce samedi 10 juillet.

Un parc dédié à la flore réunionnaise

Le projet prévoit l'aménagement d'une surface de près de 15 hectares. Le Parc du Volcan s'articule autour de trois zones naturelles. Une première zone de découverte des plantes indigènes des Hauts et des Bas avec des serres et des itinéraires au sein des espaces végétalisés. Une deuxième zone, ludique et familiale incluant des aires de repos et de pique-nique. Une troisième zone, dédiée aux activités sensationnelles : tyroliennes, montgolfière, vélo cross, toboggan, etc.

Un projet avec des enjeux économique majeurs

En prenant place au cœur des Hauts de La Réunion, le Parc du Volcan entend favoriser le développement touristique et économique du territoire dans plusieurs domaines :

- La création d'emplois locaux
- La dynamisation et la valorisation d'activités de loisirs venant combler un manque d'infrastructure et d'équipement
- La protection des espaces agricole et remarquables
- La structuration économique des Hauts du Tampon.

L'avis du public au cœur de la démarche

Les premiers riverains ont donné leurs avis sur le projet et les avis sont partagés. D'un côté, il y a ceux qui s'inquiète de la préservation de la biodiversité comme le témoigne une Tamponnaise : " Pourquoi déterrer les plantes endémiques des Bas pour les mettre dans les serres dans les Hauts et avec le parking on va bétonner tout un espace"

De l'autre côté, il y a ceux qui pensent aux éleveurs : " C'est le territoire des éleveurs, des agriculteurs et des habitants, je suis pour un projet mais pas pour le parc", nous explique un participant au débat.

La population a un mois pour donner son avis afin d'apporter des modifications au projet. D'ici septembre, la mairie du Tampon souhaite déposer une demande d'autorisation pour débiter les travaux début 2022.

Le Tampon : le projet du Parc du Volcan ne fait pas l'unanimité



La concertation publique autour du projet du Parc du Volcan à la Plaine-des-Cafres, dans les Hauts du Tampon, a débuté le 1er juillet dernier. Ce samedi, une réunion publique s'est tenue. Les Réunionnais ont ainsi pu exprimer leur point de vue, et tous ne sont pas favorables au projet.
LH avec Thierry Chapuis • Publié le 10 juillet 2021 à 19h21

Un parc de loisirs ainsi que des zones de découverte des plantes indigènes. [Le projet du Parc du Volcan](#) au Tampon fait l'objet d'une concertation publique. Ainsi, depuis le 1er et jusqu'au 23 juillet, les Réunionnais sont appelés à s'exprimer et à donner leur avis sur le projet.

Si l'objectif est de favoriser le développement touristique économique des Hauts, le projet ne fait pas l'unanimité. Une réunion publique s'est tenue ce samedi 10 juillet à la mairie annexe de la Plaine-des-Cafres.

15 hectares à la Plaine-des-Cafres

Le parc sera découpé en trois zones sur 15 hectares : une zone de découverte de la végétation des Hauts, une zone ludique familiale et une zone à sensations. La première doit permettre de mettre en avant les espèces endémiques et indigènes réunionnaises.

La seconde sera composée d'aires de détente, de repos et de pique-nique. Enfin, la zone à sensations intégrera des usages sportifs et sensationnels tels qu'un parcours vélo cross, un pumtrack, des agrès sportifs, des tyroliennes, des aires de jeux, ainsi qu'un ballon captif. Une aire de jeux « monumentale » en forme de volcan doit être réalisée à proximité.

Les opposants ont fait le déplacement

Lors de la réunion publique de ce samedi 10 juillet, les opposants au projet ont pris la parole pour exprimer leurs interrogations et doutes. Ils craignent notamment que l'authenticité de cette région des Hauts ne puisse être préservée.

Reportage de Réunion la 1ère.

Les travaux pourraient commencer fin 2022

Les remarques formulées pourraient orienter le projet, mais pas l'arrêter. Trois réunions publiques et trois ateliers avec des professionnels se tiendront. Le bilan de cette concertation sera rendu le 23 août prochain.

Après concertation publique, bilan, demande d'autorisation environnementale de concertation et enquête publique, les travaux pourraient commencer fin 2022. Le coût du projet est estimé à près de 11,6 millions d'euros pour les travaux d'aménagement prioritaires

LIFO.RE 100721

Le Parc du Volcan deviendra-t-il le Puy du Fou de La Réunion ?

LINFO.RE – créé le 10.07.2021 à 20h57 – mis à jour le 10.07.2021 à 20h58 - Alicia-Sambassouedy
Du 1er au 23 juillet 2021, le public est invité à s'exprimer sur le projet Parc du Volcan. Un projet porté par la mairie du Tampon qui dévoile aujourd'hui son projet ambitieux de "parc nature" au cœur de la commune.

Pour mettre en valeur la biodiversité des Hauts et des Bas de la Plaine des Cafres, la mairie du Tampon a lancé une concertation publique ce samedi 10 juillet.

Un parc dédié à la flore réunionnaise

Le projet prévoit l'aménagement d'une surface de près de 15 hectares. Le Parc du Volcan s'articule autour de trois zones naturelles. Une première zone de découverte des plantes indigènes des Hauts et des Bas avec des serres et des itinéraires au sein des espaces végétalisés. Une deuxième zone, ludique et familiale incluant des aires de repos et de pique-nique. Une troisième zone, dédiée aux activités sensationnelles : tyroliennes, montgolfière, vélo cross, toboggan, etc.

Un projet avec des enjeux économiques majeurs

En prenant place au cœur des Hauts de La Réunion, le Parc du Volcan entend favoriser le développement touristique et économique du territoire dans plusieurs domaines :

- La création d'emplois locaux
- La dynamisation et la valorisation d'activités de loisirs venant combler un manque d'infrastructure et d'équipement
- La protection des espaces agricoles et remarquables
- La structuration économique des Hauts du Tampon.

L'avis du public au cœur de la démarche

Les premiers riverains ont donné leurs avis sur le projet et les avis sont partagés. D'un côté, il y a ceux qui s'inquiète de la préservation de la biodiversité comme le témoigne une Tamponnaise : "*Pourquoi déterrer les plantes endémiques des Bas pour les mettre dans les serres dans les Hauts et avec le parking on va bétonner tout un espace*"

De l'autre côté, il y a ceux qui pensent aux éleveurs : "*C'est le territoire des éleveurs, des agriculteurs et des habitants, je suis pour un projet mais pas pour le parc*", nous explique un participant au débat.

La population a un mois pour donner son avis afin d'apporter des modifications au projet. D'ici septembre, la mairie du Tampon souhaite déposer une demande d'autorisation pour débiter les travaux début 2022.

PROJETS DE LA PLAINES-DES-CAFRES, 3 11 112
peut pas transmettre les documents demandés par l'inspection du travail.
Sébastien SAMINADIN

Personnes dans une fête

300 personnes se sont au Tampon. Une vingtaine mobilisés sur place toute n'importe où à l'ordre public règles sanitaires.

lonel Mantel « On a cherché la dissuasion et on l'a obtenue », se félicite-t-il.

Alors que chaque véhicule qui a quitté la soirée a été contrôlé par les gendarmes, aucun des conducteurs n'était en état d'alcoolémie.

Plusieurs patrouilles étaient mobilisées jusqu'à 7 heures hier matin et étaient accompagnées par les pompiers qui n'ont pas eu besoin d'intervenir.

« La soirée s'est bien déroulée, dans un endroit reculé, il n'y a donc pas eu de tapage nocturne », assure le lieutenant-colonel.

Toujours est-il que l'organisateur de la soirée est recherché par les enquêteurs, puisque le respect des règles sanitaires dans un hangar réunissant 300 personnes peut tout de même être remis en question.

S.S

Le public peut donner son avis

La concertation sur le projet de Parc du volcan a démarré le 1^{er} juillet avec des ateliers thématiques et des réunions publiques dont la dernière aura lieu le 23 juillet à la mairie annexe de la Plaine-des-Cafres. Parmi les participants certains se montrent très critiques comme les habitants de la cité des Topazes, mais aussi le Cnac.

Le projet de Parc du volcan avance à petit pas, mais un coup d'accélérateur a été donné car l'aide importante des fonds européens (Feder) pour ce projet de quelque 11,6 M€ est conditionnée à la réalisation des travaux d'aménagement avant le 31 décembre 2023. Lancé il y a 24 ans, le projet a été depuis considérablement revu à la baisse.

Exit le Puy du Fou et l'hippodrome, le parc prévu sur désormais 15 ha, en respectant le terrain naturel, est aujourd'hui axé sur le thème du végétal avec des parcours permettant de circuler dans une zone de détente et de pique-nique, une zone de

découverte de la végétation avec des plantations d'espèces endémiques, et une passerelle permettant d'accéder à des points de vue. Une troisième zone plus sportive et ludique comprendra parcours de vélo cross, agrès, aires de jeux, labyrinthe végétal, ballon captif et tyrolienne.

La concertation étant ouverte depuis le 1^{er} juillet, le projet a été présenté lors de réunions publiques à la mairie annexe de la Plaine-des-Cafres. Malgré une jauge réduite imposée par la situation sanitaire, le public a répondu présent, notamment les habitants de la cité des Topazes.

Dès la première réunion, le

1^{er} juillet, de nombreuses questions ont été posées comme en témoigne l'enregistrement audio mis en ligne sur le site de la mairie du Tampon.

Des inquiétudes s'expriment

Certains critiquent les deux serres (dont une présentant la flore endémique des bas) prévues sur le site. Des inquiétudes s'expriment sur le bruit qui sera généré notamment par la tyrolienne (qui a fait l'objet d'une concertation en 2019), mais aussi sur les nuisances d'un flux de voitures important - on estime que le parc pourrait attirer quelque 30 000 à 40 000 visiteurs par an - et de la pollution générée dans ce lieu considéré, comme l'a rappelé une riveraine, comme le moins pollué de La Réunion. Des mesures seront certes prises pour atténuer les impacts négatifs, et plus de 900 places de parkings sont prévues près des trois accès au parc, mais est-ce suffisant pour convaincre ceux qui préfèrent la tranquillité des espaces naturels?

Présent lors de la première réunion, Antoine Fontaine (du collectif pour le maintien des activités au cœur du parc - Cnac) fait partie de ceux qui sont « attachés à la préservation de l'environnement » et il estime que « ce projet touristique va



La dernière version du projet du Parc du volcan est beaucoup plus axée sur la végétation.

défigurer la Plaine-des-Cafres ». Selon lui il serait plus utile de consolider les activités touristiques existantes. Il s'interroge également sur le coût de fonctionnement du Parc du volcan et estime que les emplois créés seront pour la plupart « des emplois saisonniers et précaires ».

Samedi, il s'est de nouveau rendu à la réunion de concertation, mais avoue sa déception car n'ayant, dit-il, eu que « des réponses très floues. À ce jour et malgré ma

participation à trois réunions je ne sais toujours pas le coût de fonctionnement de la structure qui sera supporté par les seuls contribuables tamponnais ». Il a également soulevé la question de l'accès routier, et « la réponse donnée par la mairie évoque la liaison Saint-Pierre/Saint-Benoît plus connue sous le nom de route des géraniums », affirme-t-il.

Toujours est-il que la concertation doit en principe permettre de faire évoluer le projet en fonction

de ce que souhaite le public. Une enquête publique aura lieu fin juin 2022 et, si la décision préfectorale attendue vers octobre 2022 est favorable, les travaux débuteront fin 2022. Pour l'heure la concertation se poursuit jusqu'au 23 juillet, date à laquelle une dernière réunion se tiendra à 14 heures à la mairie de la Plaine-des-Cafres.

Pascal ENTZ

Le projet peut être consulté en mairie et sur le site de la mairie du Tampon où le public peut donner son avis.



La prochaine et dernière réunion de concertation est prévue le 23 juillet à la mairie annexe de la Plaine-des-Cafres.



La ville du Tampon lance une concertation publique jusqu'au 23 juillet 2021 pour son projet du parc du Volcan. Celle-ci s'articule autour de la découverte de la végétation des Hauts et des activités de loisirs. Le parc devrait être composé de trois espaces : la zone de découverte de la végétation, la zone ludique et familiale et enfin celle à sensations. Certains s'opposent cependant à ce parc et redoutent un déboisement trop important. Le QG Zazalé s'est réuni ce lundi 12 juillet avec un représentant de la mairie chargé de recueillir les doléances des participant.es. Les discussions sont donc en cours entre les opposants et la commune. (Photos : modélisation Baseland)

Le projet du parc du Volcan est estimé à environ 16 millions d'euros. Les aménagements prévus sur environ 15 hectares sont organisés autour de trois zones. La première qui permettra de découvrir les plantes indigènes grâce à des serres et des parcours végétalisés. La deuxième ludique et familiale composée d'aires de repos et de pique-nique. Et pour finir une zone à sensations avec des activités en plein-air : tyroliennes, vélocross, pumptrack (un parcours en boucle fermée composée de bosses et virages pour la pratique du VTT ou BMX, ndr)

- La peur du déboisement

Sur le dépliant de la commune, les parcours mettent en avant les espèces endémiques et indigènes de la zone "de manière à garantir la parfaite adaptation des essences plantées dans les milieux en place et de limiter les contraintes d'entretien sur le futur parc".

Mais sur les réseaux sociaux, certains confient leur crainte à l'idée de voir le parc dénaturé. Dans une ancienne [pétition adressée au préfet de La Réunion Jacques Billant](#), remise au goût du jour mais qui s'appuie sur l'ancienne version du projet, les "Calfriplains de Cœur" pointent du doigt des travaux de déboisement qui "entraînent la disparition de la flore comme les amarins des hauts, branles, fanjans et autres plantes endémiques de l'île et de la faune locale telles que les tangués, tek-teks, tuit-tuits, papangues, cailles, lièvres sauvages..."

Aujourd'hui encore actifs sur les réseaux, ces habitants veulent opter pour une "meilleure utilisation des équipements existants" plutôt que choisir la création d'un tout nouveau parc.

- Préserver la culture réunionnaise -

De son côté, le QG Zazalé s'est réuni ce lundi 12 juillet et a fait part de ses remarques à un représentant de la mairie. Les personnes présentes ont remis en cause la concertation "trop courte et non proportionnée" à la taille et aux enjeux du projet du parc du Volcan. "Il y a une profonde modification du site, les aménagements ne sont pas adaptés à la zone et au contexte climatique" nous indique le QG Zazalé.

Le collectif estime que le projet n'a pas été assez étudié. "Il y a eu très peu d'analyses sur les besoins et coûts énergétiques de ce parc dont la forme de tourisme n'est ni adaptée au contexte local ni au contexte climatique. C'est le cas des serres et des stationnements surdimensionnés et qui représentent une surface très importante d'imperméabilisation sans recherche d'aménagement alternatif" précise le collectif. Le QG Zazalé appelle à "préserver la culture réunionnaise en ne massacrant pas ce lieu".

La mairie, en se déplaçant pour recevoir les doléances des participants, prouve que le dialogue est en marche entre habitants et commune, dans le cadre de cette grande concertation toujours en cours.

- "Création d'emplois locaux" –

Dans un précédent communiqué, la ville du Tampon présentait son parc du Volcan comme "favorisant le développement touristique et économique du territoire". Pour cela, la municipalité compte sur la création d'emplois locaux, "la dynamisation et la valorisation d'activités de loisirs venant combler un manque d'infrastructure et d'équipement, la protection des espaces agricole et remarquables et la structuration économique des Hauts du Tampon" précise la commune.

[Lire aussi : le Parc du Volcan lance une concertation publique](#)

Sollicitée, la mairie du Tampon ne nous a pas encore donné d'éléments complémentaires sur le suivi de la consultation et les réactions adéquates en cas d'opposition au projet. Une consolidation des dernières données est cependant en cours et devrait l'objet de futurs éclaircissements sur l'avance du projet.

En attendant le lancement des travaux fin 2022, plusieurs dates sont à retrouver sur le calendrier de la ville du Tampon à savoir le 23 août 2021 pour le bilan de la concertation publique. Fin septembre la municipalité effectuera une demande d'autorisation environnementale de concertation puis une enquête publique sera ouverte en juin 2022.

ZINFOS 130721 - Société

Concertation publique : Le projet du Parc du Volcan divise

Jusqu'au 23 juillet, le public est invité à donner son avis sur le projet d'André Thien Ah Koon de créer un parc de loisirs dans le village créole de Bourg Murat. "Opportunité économique" d'un côté, "préservation de la biodiversité" et "tourisme authentique" de l'autre se font face.

Par [Prisca Bigot](#) - Publié le Mardi 13 Juillet 2021 à 10:27



Le projet présenté actuellement a été revu à la baisse. [Le Parc du Volcan nouvelle mouture](#) s'étendra sur une surface de 15 hectares pour un montant estimé à 11,6 millions d'euros. En raison "*d'oppositions de divers acteurs*", l'hippodrome a disparu du projet, indique le dossier de concertation.

La zone "de découverte de la végétation des Hauts", la "zone ludique familiale" et la zone "sensationnelle" seront donc créées sur le thème du végétal et de la biodiversité à Bourg Murat. 30 000 à 40 000 visiteurs par an sont attendus par la commune du Tampon. Pour divertir les visiteurs, des aires de détente et de pique-nique, 10 tyroliennes, du vélo cross, du pump track (parcours de vélo), un ballon captif, un labyrinthe végétal ou encore des toboggans...

"*Une opportunité économique pour la Plaine des Cafres et la commune*", assure Jean-Michel qui habite depuis 50 ans à 300m du Champ de Foire. Ce fonctionnaire du ministère de l'Agriculture souscrit totalement aux arguments du maître d'ouvrage et plus particulièrement à celui de l'emploi des jeunes. Il est rejoint par Eddy, 40 ans, habitant également de Bourg Murat, qui estime l'impact du projet "*faible sur la nature*", mais fort sur le quartier. Cuisinier dans un hôtel-restaurant à la Plaine des Palmistes, il ne voit pas d'inconvénients à casser des œufs pour garantir la tenue de l'omelette, compare-t-il.

Les "irréductibles" de la Cité des Topazes

Installés au cœur du projet du Parc du Volcan, des habitants de la Cité des Topazes ne comptent pas se laisser broyer. Cette concertation publique est une nouvelle occasion pour eux de faire entendre leur voix. 12 familles résident à l'année dans ce lotissement de 34 maisons. Loin d'être "*contre un projet d'aménagement du Champ de foire*", des résidents s'élèvent cependant contre un "*projet illogique*" et

s'opposent en particulier à l'attraction phare du Parc : les 10 câbles de tyrolienne de 800m et 525m partant du Piton Dugain pour atterrir à l'arrière de la Cité.

Réunis au sein du collectif "Cafrilainois de cœur", les habitants des Topazes restent mobilisés depuis [le lancement d'une pétition](#). Malgré une réunion publique organisée jeudi dernier, les questionnements et les inquiétudes perdurent face à ce projet qui "veut nous faire fuir". "Sur les 55 hectares prévus à la base, il n'en reste plus de 15 qui vont être exploités. Que vont-ils faire du reste", interrogent-ils.

Beaucoup ont investi depuis une vingtaine d'années pour s'offrir un coin de tranquillité et de verdure à l'image de Sylvie et Jean-Pierre. "Certains propriétaires ont déjà vendu à cause du projet", assure le couple qui craint pour son intimité puisque le câble 10 passera au-dessus de leur jardin. Au delà de la vue, ce sont les cris, le bruit des déplacements à toute vitesse ou encore celui du vent dans les câbles qui inquiètent.

Pour un "tourisme authentique"

Dans leur combat, ces "irréductibles" sont rejoints par Antoine Fontaine, leader de la C.mac (Collectif pour le maintien des activités au cœur de la Réunion), qui se pose également en tant que "simple citoyen". "Ce projet de parc d'attraction est une aberration écologique dans le fait d'artificialiser un peu plus la nature. C'est aussi une aberration financière par son coût à supporter sur les finances publiques. On voit bien que le projet a été mal ficelé, rédigé vite fait pour s'accaparer les financements européens", pointe-t-il. Le leader du C.mac livre en revanche des pistes de "tourisme authentique, qui consolide et coordonne l'existant en développant l'histoire et la culture des hauts, ces zones rurales à valoriser".

La remise du bilan des garants de la concertation publique est attendue pour le 23 août prochain. La demande d'autorisation environnementale devra être déposée fin septembre. Outre la tranquillité des habitants de la Cité des Topazes notamment, il sera ici question de la protection de la faune et la flore existantes sur le site. Le maître d'œuvre, qui prévoit "des mesures de protection ou d'évitement", y a déjà comptabilisé 87 espèces indigènes de végétaux et la présence d'oiseaux protégés comme le Tek Tek, le Zoizo la vierge mais aussi un couple de papangue.

*IMAZPRESS

l'image au service de l'info

[Le parc du Volcan, "un projet de tourisme vert" assure la mairie du Tampon](#)

Publié il y a 1 heures / Actualisé il y a 1 heures le 15/07/2021



Alors que la concertation sur le Parc du Volcan, projet porté par la mairie du Tampon, est en cours jusqu'au 23 juillet 2021, la commune fait le point. La première réunion publique organisée sur le sujet a rassemblé une cinquantaine de personnes. Tous les enjeux du projet ont pu être présentés. Nous publions ci-dessous les explications de la mairie du Tampon, répondant aux questions d'Imaz Press. (Photo d'illustration rb/www.ipreunion.com)

• Comment s'est passée la première réunion publique ?

Lors de la première réunion publique organisée le jeudi 1er juillet, 50 personnes étaient présentes. Les enregistrements de chaque séance sont disponibles sur le site de la ville, prévient la mairie du Tampon. L'objectif de cette séance, présenter le contenu du projet : enjeux socio-économiques, rétroplanning, enjeux liés à la biodiversité, les différents aspects techniques du projet (aménagement, parkings...), présentation du rôle des garants... Différents ateliers ont été prévus avec les riverains du site, et le thème de l'environnement a été abordé avec les différents cabinets et associations œuvrant dans le domaine de la flore et de la faune. Un dernier atelier est prévu avec l'ensemble des acteurs intervenants dans le tourisme comme les hôteliers ou encore les restaurateurs.

• Quel "déboisement" prévu ?

Afin d'éviter et de réduire les impacts du projet sur l'environnement des mesures environnementales ont été intégrées dès la conception du projet. Étant précisé que les travaux ne nécessitent que peu de terrassements, les cheminements se fondent sur la topographie épousant le terrain naturel. Les arbres

et arbustes existants seront conservés. Dans le cadre des travaux d'aménagement, les matériaux extraits seront en majorité réutilisés sur le site.

• Y a-t-il un risque d'impact sur les espèces endémiques ?

Une stratégie végétale est déployée dans le respect des espèces indigènes et endémiques du lieu. Le site du Champ de foire présente des espaces naturels bien préservés. Une lutte importante contre les espèces invasives est nécessaire. 980 arbres, 18.000 arbustes et plantes seront plantés : cela représente 20.000 m². Différentes ambiances paysagères seront créées en fonction des zones (zone de découverte, zone à sensation, zone de pique-nique).

S'agissant de la faune, les différentes études menées ont mis en exergue les corridors employés par les espèces. La faune représente un enjeu fort de conservation, leur habitat naturel est donc préservé dans le cadre de ce projet, assure la mairie.

• 10.000 places de parking, aire de pique-nique payante, hippodrome... ces projets sont-ils au programme ? Comment la ville du Tampon compte gérer le flux des véhicules ?

La pétition partagée par les Calfrapinois de cœur a été lancée en 2019 et les éléments présentés dans cette pétition ne sont plus ceux présentés actuellement. Aujourd'hui, le projet du Parc du Volcan a été modifié, celui-ci prévoit sur un périmètre de 15 hectares la création de 956 places de parking, 21 places PMR et 9 places de bus, au total, 3 zones de parking sont prévues.

L'accès au parc est gratuit tout comme les aires de pique-nique, seules les activités à sensation comme les tyroliennes et le ballon captif seront payantes. Le projet est soumis à étude d'impact qui doit intégrer les mesures ERC (Eviter, Réduire Compenser), mais également un plan de circulation et de limitation de vitesse est prévu dans le cadre de la stratégie de réduction des dégradations de la qualité de l'air due au gaz d'échappement et aux poussières (arrosage, bâchage,...).

• La communauté a-t-elle prévu un plan ou un dispositif pour éviter la pollution sonore ?

S'agissant des tyroliennes, une étude menée sur les impacts sonores a mis en exergue l'absence de pollution sonore. Les résultats de cette étude seront disponibles sur le site de la ville.

• Pourquoi ne pas développer des activités autour du tourisme vert, autour du parc déjà existant ?

Le parc est prioritairement orienté sur un projet de tourisme vert avec la mise en valeur de la biodiversité (exemple : plantations, aires de pique nique....) et un objectif d'enjeux d'attractivité et de développement des Hauts.

• La mairie du Tampon a-t-elle déjà organisé des discussions ou rencontres avec les collectifs s'opposant à ce projet ?

Dans le cadre des divers ateliers mis en œuvre (riverains, environnement touristes) et la tenue de trois réunions publiques, les collectifs s'opposant à ce projet tout comme les autres peuvent venir échanger avec les équipes sur ce projet. De plus, un espace d'échange en ligne est disponible. "Nous nous engageons à répondre à chacune des interrogations publiées" assure la mairie du Tampon.

[vl/www.ipreunion.com](http://www.ipreunion.com) / redac@ipreunion.com

Derniers créneaux pour poser ses questions

PARC DU VOLCAN. La concertation publique tient son ultime session dans une semaine, afin de proposer aux habitants un espace d'échanges sur un projet qui ne fait pas forcément l'unanimité. Le point avec Philippe Masternak, un des garants des débats.

Le Puy du Fou réunionnais, comme il a souvent été présenté, n'est pas près de sortir de terre. Le projet de ce parc de loisirs basé à la Plaine des Cafres, censé favoriser le développement touristique économique des Hauts afin d'en faire plus qu'un simple point de passage, lance pour de bon l'engrenage administratif avec la mise en place d'une concertation publique qui se tient depuis le 1er juillet à la mairie annexe de la Plaine des Cafres. Celle-ci doit s'achever au même lieu vendredi prochain, où la population aura donc une dernière occasion d'émettre des avis et des questions quant au futur parc dont les contours sont à chaque fois rappelés par une équipe porteuse du projet.

Non obligatoire pour toutes les opérations, la concertation publique doit néanmoins être mise en

place lorsqu'une autorisation environnementale est prévue, comme c'est évidemment le cas pour un projet aussi important que le Parc du Volcan. Elle peut prendre la forme de réunions ou encore d'ateliers thématiques, comme celui de mardi prochain ciblé sur le tourisme qui aura aussi lieu à la Plaine des Cafres. "Le but est de partager au maximum les informations avec le public et de noter chaque prise de parole", témoigne Philippe Masternak. Avec Bernard Vitry, le retraité a été nommé par la Commission nationale du débat public comme garant de cette concertation. Son rôle est d'assister à ces assemblées et prendre connaissance des questions et opinions de ceux et celles qui ont fait le déplacement et qui viennent souvent avec les mêmes idées.

En effet, le garant des débats le concède lui-même: "C'est souvent les

personnes opposées au projet que l'on retrouve dans ces réunions". Si la confrontation de points de vue est toujours une bonne chose, le but est ici pourtant moins de convaincre que d'informer. "On ne nous écouterait pas", "le projet est déjà ficelé", "tout est déjà écrit" assénaient ainsi la plupart des participants à la réunion du 10 juillet. Le dossier du Parc du Volcan et ses 11,6 millions d'euros de coût amoncelle les critiques de plusieurs riverains et collectifs pour qui le projet va dénaturer les hauts de la commune. Pourtant, s'il est bien question ici de modifier la feuille de route initiale stopper l'opération n'est pour l'heure pas envisageable. A l'issue de ces trois semaines de consultation, les deux garants auront pour tâche de rédiger une synthèse des réunions pour le 23 août au plus tard. Un document remis au maître d'œuvre en vue d'améliorer



Le site doit se partager en trois espaces: découverte de la végétation, zone familiale et parc d'attractions (photo DR).

rer le dispositif avec des possibles réajustements. "Il n'aura pas obligation de suivre ces avis formulés, mais il devra expliquer pourquoi il ne le fait pas", précise cependant Philippe Masternak qui

assure que "aucune question n'est mise de côté".

Après la rédaction du rapport, viendra la demande de l'autorisation environnementale pour la fin d'année. L'enquête publique, sollicitant aussi la partici-

pation des habitants, devrait se tenir dans un an environ pour un lancement des travaux prévu pour la fin 2022.

SKANDER FARZA

MEPHISTO
LES CHAUSSURES D'EXCEPTION



**DITES ADIEU
AUX PIEDS DOULOUREUX.
MARCHER DEVIENT UN PLAISIR !**

Horaires d'ouverture : 8h30 - 20h30 sans interruption
Dimanche 8h30-12h30 - Lundi 12h30-20h30

CC PLEIN SUD - CARRIEFOUR ZAC CANABADY - ST-PIERRE - TÉL : 0262 356 094

**RÉOUVERTURE LE 15 JUILLET
du musée et de la boutique**

Nous avons hâte de vous retrouver !

sagadurhum.fr



CAP SUR L'HISTOIRE DE LA REUNION



OUVERT DU MARDI AU SAMEDI DE 10 H À 18 H
Réservations recommandées au 02 62 35 81 90

Dégustation offerte incluse dans la visite

Chemin Fédeline - 3 92410 Saint-Pierre - 0262 35 81 90

Avec la participation de la Région, de l'Agence de la CVAS, des distributeurs locaux, Musée du Rhum et Tourisme

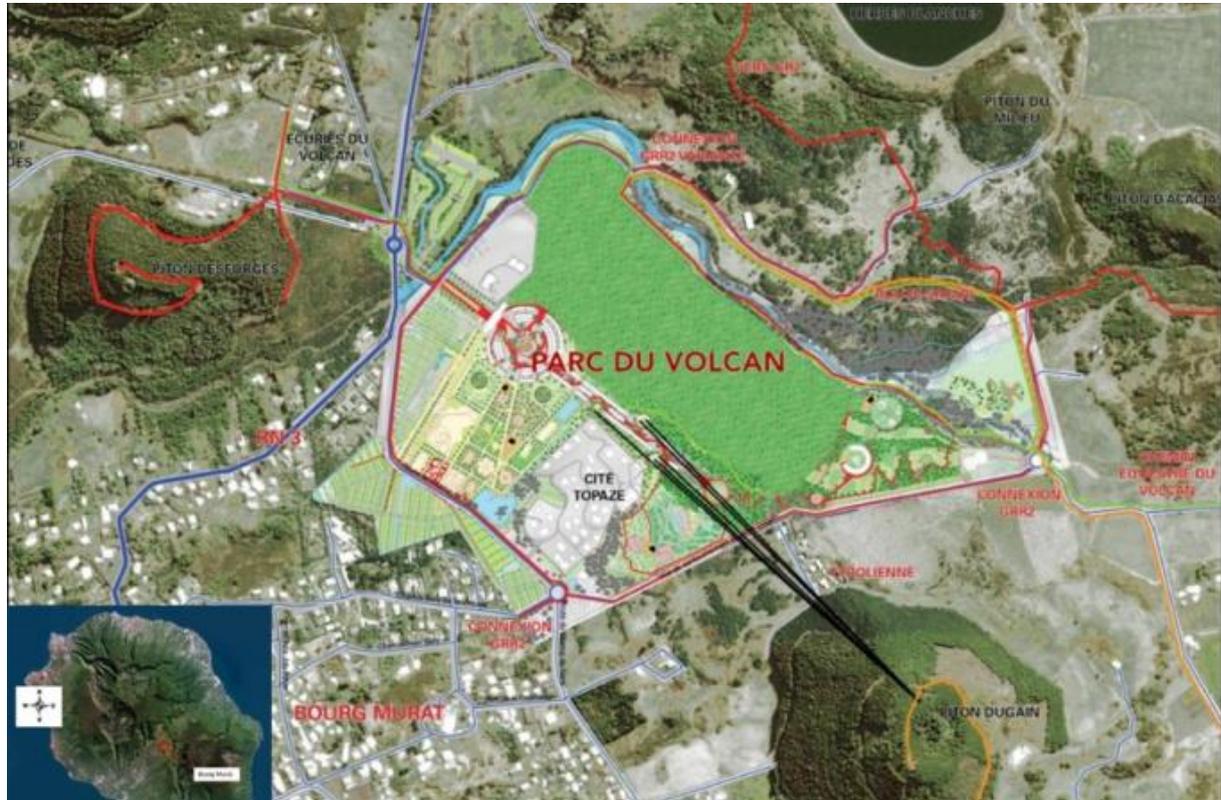
DRAS DRACOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ - A CONSOMMER AVEC MODÉRATION

ZINFOS 24 JUILLET 2021 - Société

Le public est invité à donner son avis sur le projet du Parc du Volcan

La concertation préalable du Parc du Volcan débute ce jeudi 1er juillet. Le public a jusqu'au 23 juillet pour s'exprimer sur le projet phare d'André Thien Ah Koon.

Par [Prisca Bigot](#) - Publié le Jeudi 1 Juillet 2021 à 08:46



Le projet du Parc du Volcan est estimé à plus de 21 millions d'euros pour la première tranche avec notamment un financement de la Région dans le cadre du Plan de relance

55 hectares d'animations avec des tyroliennes, des serres endémiques, un accrobranche, un circuit aux échasses, des manèges de fête foraine, un geyser, un golden river, un ballon captif, une ferme pédagogique, des espaces de restauration... le colossal projet de créer un Parc du Volcan dans le village de Bourg Murat à La Plaine des Cafres entre dans une nouvelle phase.

De ce jeudi 1er juillet au 23 juillet 2021, le public est invité à donner son avis dans le cadre d'une concertation préalable. Un dossier présentant les objectifs et les caractéristiques du projet est consultable sur le site de la ville et en mairie centrale du Tampon ainsi que dans les mairies annexes.

En mars dernier, la mairie du Tampon avait publié sa déclaration d'intention sur un projet qui entend *"dynamiser l'activité économique de la commune, tout en s'intégrant dans le paysage"*.

4500 visiteurs par jour sont attendus dès l'ouverture du Parc du Volcan prévue pour 2025. L'espace sera divisé en trois pôles accueil/commerces; tourisme équestre et les nombreuses activités de loisirs. Sans compter une hélistation et les aménagements routiers pour fluidifier la circulation.

Dans la déclaration d'intention, la capacité des stationnements prévue pour recevoir les véhicules des visiteurs est d'environ 4000 véhicules, 20 vans et 63 poids lourds.

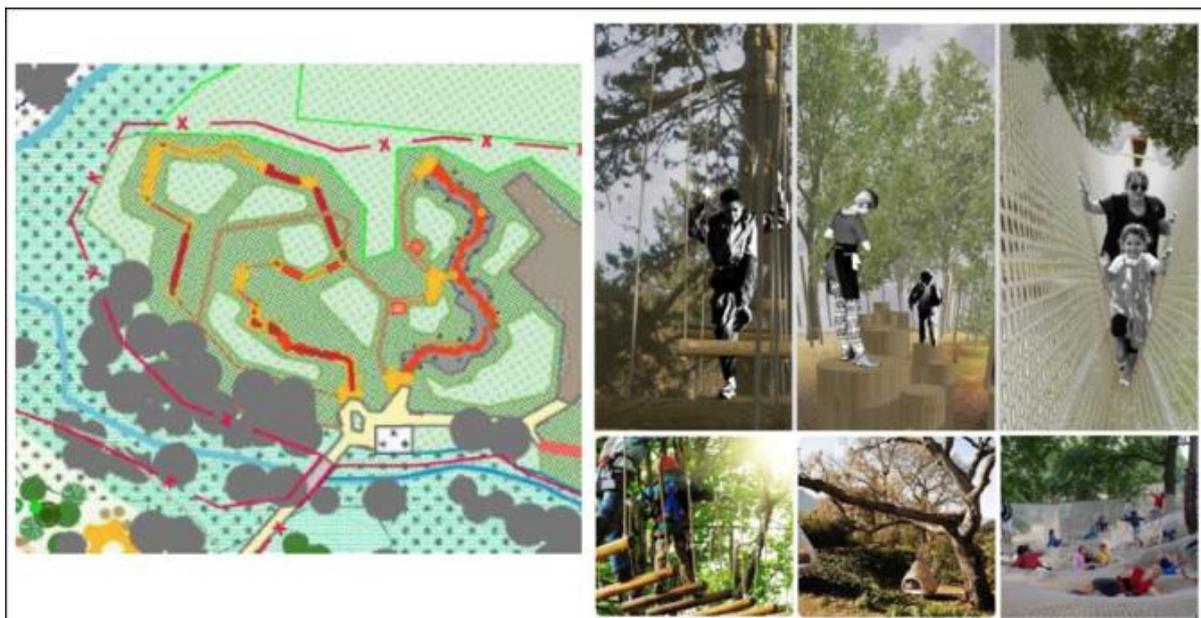


Figure 12 : activités de sport et nature

- **La cité des Topazes au coeur du parc**

Ce projet, la municipalité souhaite l'implanter dans un secteur des hauts de l'île qui a "*longtemps manqué d'infrastructures et d'équipements*". Mais les enjeux sont également environnementaux et écologiques. Sur les 55 hectares, tamarineraies, fourrées à Branles, diminution du territoire de chasse du papangue ont notamment déjà été relevés par les services de la mairie sur la zone du Champ de Foire pour laquelle le concept "d'un laboratoire végétal" est envisagé.

Reste que la zone d'implantation du Parc du Volcan n'est en rien vierge de toute habitation. La cité des Topazes et sa quarantaine de maisons appartenant à des particuliers, se retrouve au cœur de ce parc d'attraction.

- "*Nous allons dès le premier jour de la concertation prendre connaissance du projet. Nous n'en avons plus entendu parler depuis la pétition en 2018*", s'étonne un de ses habitants. Outre leur souci de la faune et la flore, ces derniers craignent pour la tranquillité qu'ils étaient venus chercher. Pour se défendre, ils ont créé le collectif "Les Cafriplinois de cœur".
- Les 10 tyroliennes de 850 à 900 mètres de long, pour permettre 3 minutes de descente entre 60 et 100 km/h, ne sont pas pour les rassurer. La concertation préalable pour cette partie du projet s'est tenue en juillet 2019 avec pour objectif "*que la population puisse bénéficier des tyroliennes à la prochaine saison estivale*". Une quarantaine d'emplois pourraient être créés, assure la municipalité.

Avant de voir le jour, le projet du Parc du volcan devra franchir de nouvelles étapes dont l'avis de l'Autorité environnementale et une enquête publique.

Propositions pour le Carnet des acteurs

Projet de Parc du Volcan - Le Tampon

Ces propositions viennent compléter les réponses au questionnaire que nous avons adressées précédemment (voir en annexe). Il s'agit ici de répondre de façon positive à la consultation lancée par la Collectivité, afin de réorienter le projet sur certains aspects qui nous tiennent à cœur et pour lesquels nous pourrions devenir acteurs.

Bourg Murat : un village des hauts avec un charme discret, un microclimat surprenant, un écosystème fragile à préserver

L'attractivité de cet endroit tient au fait qu'il procure aux personnes cherchant à s'éloigner des agglomérations bruyantes, remuantes et polluées, un havre de paix, un air pur et des paysages de montagne et de prairie. On a hâte de sortir de sa voiture pour se dégourdir les jambes, en parcourant les sentiers au milieu des pâturages du côté du Chalet des pâtres, en escaladant les pentes semées de lapillis ou de scories vers le Piton Textor, en découvrant au détour d'un chemin l'étang de l'Argamasse ou celui des scories, ou tout simplement en déambulant les rues paisibles bordées de jardins coquettement fleuris de ce village haut perché.

A moins de 15 km de sentiers de randonnée pédestre, on peut tranquillement relier les pitons qui entourent le village : Piton Darid, Piton Desforges, Piton Villers ou Piton Dugain. Chacun de ces sommets donne à saisir de magnifiques vues panoramiques sur la Plaine des Cafres et bien au-delà : Piton des Neiges, Grand Bénare, Mazerin, Piton rouge, Nez de Bœuf, Notre-Dame de la Paix, Commerson, etc. Pas besoin de tyrolienne ou de montgolfière pour admirer tous ces beaux paysages, en savourant un grand bol d'air frais. Une tenue de randonnée et de bonnes chaussures de marche suffisent largement. Les forêts sont tout aussi accueillantes, l'un des rares endroits de cette île tropicale où il est possible de voir s'écouler le temps et les quatre saisons. Les oiseaux nous font la fête et se montrent peu farouches : têt-têt, cardinal, oiseau la vierge s'approchent de vous et vous suivent le long de votre parcours.

En flânant du côté des fermes et des pâturages, on salue les agriculteurs déjà à la besogne au petit matin, dans les champs ou les fermes laitières. Les vaches et les moutons paissent paisiblement et renforcent cette ambiance sereine et du bien-vivre ensemble.

Il fait beau en été mais bien moins chaud que sur le littoral. Il fait frais en hiver mais les sourires des gens croisés sont chaleureux. Les pitons qui forment des remparts face aux entrées marines donnent cette impression de sortir par le haut quand il fait gris et pluvieux sur la Plaine des Palmistes proche. Et soudain, le soleil luit et donne un air de fête à votre entrée en Plaine des Cafres.

On est heureux de voir affluer nos concitoyens des bas, les jours de vacances ou de fin de semaines. Ça nous fait plaisir que ça leur fasse plaisir de partager avec nous cet air frais et cet environnement naturel généreux qui ne s'épuise pas. Qui ne s'épuise pas tant qu'on ne le dégrade pas, qu'on ne le pollue pas de débris de pique-nique, de gaz d'échappement et

de fonds sonores artificiels. On ne se dépayse pas en recréant ici l'environnement pestilenciel qu'on cherche à fuir. Il faut savoir observer, en observant comprendre et en comprenant apprécier le long travail de Dame Nature pour façonner ces pitons, ces ravines, ces forêts feuillues. Se sentir en osmose avec les éléments qui nous entourent, le végétal, le minéral, les cours d'eau. Nous ne sommes pas chez nous, nous sommes chez nos descendants à qui il faut remettre tout cela en bon état en nous en allant.

Ce tableau à la fois champêtre, rupestre et bucolique doit nous inspirer pour améliorer le futur projet de Parc du Volcan. On ne peut pas être contre le progrès. Nul ne peut rester sourd à la demande d'intégration sociale de nos jeunes générations privées d'emploi. Comment peut-on imaginer mettre Bourg Murat dans une bulle aseptisée devant la marche de l'Histoire ? Mais ça ne peut être fait à n'importe quel prix, ni en faisant du « copier-coller » de ce qui se fait ailleurs qui serait forcément meilleur.

Propositions pour un Parc du Volcan durable

- Préserver avant tout, tout ce qui fait la singularité de Bourg Murat : un endroit recherché par les réunionnais et les nombreux touristes qui le visitent à longueur d'année, pour sa qualité de vie. La Nature a tellement bien travaillé qu'il serait l'injurier que d'y implanter des infrastructures qui n'apporteront aucune valeur ajoutée, et, a contrario, masqueront la beauté de son œuvre. Pas de tyrolienne ou de ballon captif. Pas de serre au milieu d'un si bel espace naturel.
- Un travail d'entretien est à entreprendre pour traquer les invasifs qui au fil des ans - et par l'intervention humaine - ont bien grignoté l'espace occupé auparavant par les espèces indigènes et endémiques. On peut aussi repeupler les espaces reconquis par ce qu'il y avait avant mais en respectant le biotope des espèces. Ce travail ne peut être fait en « one shot ». Il y aurait du travail en continu et en fonction des saisons.
- Des infrastructures existent déjà : kiosques, foyers de barbecue, aires de stationnement, sentiers de randonnée, pistes pour d'autres activités (VTT, 4x4, promenade équestre). Pour les kiosques, foyers de barbecue, aires de stationnement, il serait nécessaire de les rénover, les améliorer, voire les compléter. En ce qui concerne les sentiers et pistes, pour que les adeptes des différentes pratiques puissent en jouir sans s'importuner mutuellement, il serait nécessaire de les distinguer par des marquages clairs et des accès protégés. Plus question de faire du boogie ou du 4x4 sur les sentiers de randonnées ou les sentiers équestres, par exemple. Il existe un GR qui traverse le village, permettant aux randonneurs qui font la traversée de l'île de s'arrêter ici pour se restaurer et se reposer. Mais il y aurait la possibilité de tracer et/ou de matérialiser d'autres circuits de randonnée pédestre sur ce territoire pour relier les pitons, pour établir des chemins de traverse, ou pour une randonnée urbaine. Les randonneurs cherchent de plus en plus à apprendre sur l'histoire du lieu visité, à connaître la signification des noms des pitons, à découvrir des coins cachés. A moins d'habiter sur place depuis longtemps, il n'existe aucune indication, aucun marquage à part la signalétique du GR R2.
- Pour rester au niveau de la randonnée pédestre, faire appel à des AMM ou des animateurs bénévoles de randonnées pédestres pour proposer aux touristes locaux ou extérieurs la découverte des différents endroits. Au lieu d'errer un peu à l'aveuglette, les touristes seraient encadrés, sécurisés et ils découvriraient certainement beaucoup plus de choses qu'en se promenant tous seuls.

- Les Grands Kiosques dont l'exploitation se résume aujourd'hui à quelques petites semaines dans l'année, pourraient devenir un pôle d'animation et d'artisanat permanent au lieu de servir seulement à quelques foires ou salons. On pourrait aussi y organiser des événements culturels, pas seulement des défilés de miss, mais se faire produire des jeunes talents d'acteurs ou de musiciens et chanteurs. Les structures de restauration alentour en verraient les retombées économiques indirectes, surtout s'il y avait des manifestations nocturnes le week-end, en lieu et place des « bœufs » organisés de façon intempestive et qui perturbent la tranquillité des riverains.
- Une concertation pourrait se faire avec les agriculteurs du Bourg Murat voire de la Plaine des Cafres tout entière, pour qu'il y ait des visites pédagogiques de fermes, des journées portes ouvertes afin de donner à voir et apprécier à sa juste valeur la contribution de ces actifs pour notre économie réunionnaise.
- Une articulation entre tous les acteurs de ce territoire (restaurateurs, agriculteurs, artisans, animateurs), un travail en réseau en somme, rendrait le projet cohérent et les habitants de ce quartier pleinement acteurs du projet plutôt que de les laisser spectateurs aigris d'un projet qui dénature leur milieu de vie et vient les perturber.

Fait à Bourg Murat, le 16 juillet 2021


Gilbert LA PORTE

Approuvé par :


Christine LA PORTE

Rose-Andrée LEVENEUR


ANNEXE

QUESTIONNAIRE DU PARC DU VOLCAN

Pensez-vous que le Parc du Volcan est positif pour le territoire ?

Oui Non - Pourquoi ?

Ce projet d'ensemble ressemble à un nez de clown posé sur ce site magnifique de Bourg-Murat. Pourquoi dénaturer ce que la Nature a mis des siècles à façonner et que nous savons admirer et apprécier sans tous ces machins que le projet veut nous fourguer à coup de millions d'euros ?

Vous voulez des idées pour mieux utiliser l'argent public ? Entretenez l'existant, il y a des kiosques de pique-nique déjà sur le site qui sont plus ou moins vandalisés. Le lundi matin, c'est une désolation de voir les immondices laissés par les pique-niqueurs sur le Champ de foire. Les détritiques laissés, parfois pas tous, dans des sacs poubelle sont déchiquetés et les déchets éparpillés un peu partout par les chiens errants. Ces détritiques servent aussi de nourriture pour ces chiens qui vivent ensuite en meute et agressent parfois les randonneurs.

En parlant de randonnée, le GR R2 passent sur le site où vous voulez implanter le projet. Ce sentier de randonnée est régulièrement défoncé par des 4x4. Il ne faut pas attendre qu'un promeneur se fasse renverser par ces engins qui n'ont rien à faire sur un GR, ou qu'il se blesse en tombant dans les fondrières qu'ils ont creusées après des précipitations, pour s'inquiéter de la sécurité des randonneurs pédestres. Il y aurait de quoi faire pour aménager ce sentier et le réserver aux randonneurs. Pour les pollueurs de tout genre qui ne respectent pas la nature, il y aurait du travail pour des éco-gardes dont la rémunération pourrait largement être assurée par la verbalisation des contrevenants. J'en aurais encore plein d'idées, bonnes celles-ci, pour créer de vrais emplois en harmonie avec notre environnement, pour utiliser les 15 M€ que donne le FEDER. Mais cet argent, c'est le nôtre. Il ne faut pas se leurrer de mots. Et ce territoire est celui de nos descendants. Laissons-les profiter de ce que la Dame Nature a réalisé généreusement.

Il aurait fallu consulter la population pour lui poser cette question et non pas la mettre devant le fait accompli pour lui demander de se prononcer sur quelque chose qui a l'air bien engagé, pour preuve les marquage que nous avons découvert au sommet du Piton Dugain sans doute pour les futures installations de la fameuse tyrolienne, ou encore le déboisement qui a commencé à l'endroit où serait prévue l'aire de pique-nique auprès du rond-point surnommé « Rond-Point TAK ».

Dernière petite remarque et non des moindres : que vont devenir les Grands Kiosques construits à coup d'argent public et qui sont aujourd'hui toujours fermés ? Les investissements ont-ils été amortis ? Pourquoi ne seraient-ils mieux exploités pour créer de l'animation dans le quartier au lieu de créer encore d'autres infrastructures de ce genre au milieu de l'espace naturel ? Quel impact auront les investissements prévus pour le Parc du Volcan sur nos feuilles d'impôts ? Sur combien d'années ? Ce sera à mon avis la double punition pour les habitants de la Plaine des Cafres.

Pensez-vous que le parc du Volcan valorise la Commune du Tampon ?

Oui Non - Pourquoi ?

Nous préférons de loin Le Tampon naturel, ses pitons, ses pâturages, ses ravines, les oiseaux et les plantes endémiques, pas les cris et hurlements des gens qui viendront sur le site.

Pour continuer de recevoir l'information sur le projet :

Nom : LA PORTE

Prénom : Gilbert

Code postal : 97418

Email : gilbert.la-porte@orange.fr

Acceptez-vous que ces coordonnées soient utilisées par la Mairie du Tampon pour contribuer à vous informer jusqu'au 31 décembre 2026.

Si vous souhaitez utiliser votre droit de rétractation, vous pouvez le faire en formulant votre demande au DPO de la Mairie du Tampon à l'adresse suivant : dpo@mairie-tampon.fr

Contribution de la Section Socialiste du Tampon

Trois semaines de concertation c'est trop peu pour un tel projet qui englobe des pistes de réflexion multiples et pas des moindres : environnement, finances, économie, emploi, circulation, authenticité, culture, choix des loisirs...

D'ores et déjà nous pouvons saluer la dimension plus modeste du projet de départ. L'axe attractions/animations nous avait semblé démesuré et non avvenu pour le territoire de la Plaine des Cafres.

Nous pouvons soumettre nos réserves, constructives, quant au nouveau projet

Cette première phase du projet du Parc du Volcan a malheureusement vu la disparition d'un axe fort, le tourisme équestre (et non l'hippodrome qu'on ne retient pas) qui pour nous constituait un enjeu majeur, bien plus approprié au territoire défini, plus authentique que les attractions à sensations que sont les tyroliennes, le ballon captif... Le tourisme équestre correspondait à la découverte d'un espace naturel grandiose, avec une approche animalière, un soutien à la filière équine. On aurait pu penser à un meilleur aménagement des sentiers, des points d'eau, de ravitaillement pour les chevaux, des bivouacs... On peut craindre que cet axe ne voie le jour, le Parc du Volcan était déjà dans les cartons depuis au moins 2006.

Nous nous interrogeons toujours sur :

- l'opportunité des attractions à sensations, bien éloignées d'un tourisme vert : tyroliennes et ballon captif, leur coût/famille ne va-t-il pas exclure les familles les plus modestes ?
- les nuisances sonores pour les riverains ?
- les nuisances de voisinage : parking sauvage, va et vient incessants ?
- la rentabilité de telles infrastructures, le coût de leur maintenance ?

L'axe du Parc de plantes endémiques est sans doute la dimension la plus séduisante du projet. Si nous pouvons adhérer au volet découverte de la végétation, de la zone ludique familiale, on se doit de préserver l'authenticité du lieu.

Le choix des matériaux, des couleurs doit être de nature à respecter et s'intégrer au paysage : jaune, orange... ce ne sont pas les couleurs du site. Ne pas dévisager davantage la Plaine des Cafres et Valoriser notre matière première doivent être des préoccupations majeures.

Pour qu'un tel projet soit viable et prometteur, il ne doit en aucun cas être géré à la légère. Or rien ne laisse entrevoir la manière dont il sera géré, notamment sur l'espace famille – pique-nique. Qui interviendra ? Avec quels statuts ? Comment vont être gérés les différents espaces : respect de l'environnement, gestion des déchets, respect de la tranquillité des usagers, respect d'un temps d'usage acceptable pour qu'un plus grand nombre en profite et éviter la monopolisation du site ?

L'objectif d'un tel équipement est aussi la création d'emplois, or aucun élément dans le projet ne nous informe des créations d'emploi engendrées par le Parc, les tyroliennes et l'ensemble des équipements.

Nous pouvons regretter aussi l'absence de dimension culturelle au projet aussi bien sur l'aspect environnement que sur l'aspect de la culture réunionnaise et particulièrement des Hauts et de la Plaine des Cafres.



Initié en 2011 à propos de la mise en place du parc national de La Réunion et l'absence d'association de la population locale, **le Collectif pour le maintien des activités au cœur de La Réunion** est devenu en 2012 une association de type loi 1901. Son objet est notamment de :

*De participer à la mise en œuvre du développement durable de La Réunion dans le respect de la biodiversité dont l'homme est un élément essentiel, notamment par une prise en compte réelle et des réponses appropriées aux besoins, aspirations, usages hétérogènes des habitants, ainsi que pour leur association effective à la gestion de leur milieu ;

*D'informer les citoyens pour permettre à chacun de déterminer ses choix pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine naturel, culturel, paysager et historique de La Réunion.

C.mac – N°W9R2003548 - 37
chemin de l'Adieu – 97430 Le

Île était une fois l'obsession du parc d'attractions du Volcan

L'artificialisation aveugle, qui est la conséquence du chacun pour soi, a fait disparaître entièrement des arbres magnifiques dont les essences précieuses couronnaient alors l'île et la protégeait à la fois contre la sécheresse et les inondations. Il fallait alors des pâturages pour nourrir les hommes et les femmes de Bourbon enrôlés de force.

Aujourd'hui, en 2021, il convient d'amuser leurs descendants, entretenus dans la misère, toutes ses acceptions confondues. Vingt-cinq années déjà que ce projet, qui au grès des élections, de l'inéligibilité des élus, d'élection en élection, ressurgit aujourd'hui, à une époque aux besoins différents, dans un contexte de crise multiple.

Si nous ne nous rendons pas plus aux simples calculs de la prévoyance, on peut prédire la fin du caractère authentique, rural et paisible de ce village de Bourg-Murat, porte d'entrée du majestueux site du Piton de la Fournaise dans le prolongement du Piton des Neiges, à l'orée du parc national et de son cœur.

Qui peut croire à cette histoire que le thème du végétal pourrait permettre une reconquête de la biodiversité tant détruite ? Continuons les erreurs, générations futures, vous aurez des tyroliennes, des ballons captifs et autres attractions, toutes plus bruyantes les unes que les autres, jusqu'à ce que la terre fatiguée se révolte et que le climat nous refuse la vie.

UNE ÉTRANGE CONCERTATION PUBLIQUE

Il aura fallu rappeler à chacune des réunions, à chacun des ateliers, que l'article L121-15-1 du Code de l'environnement exige de rappeler que l'opportunité du projet et son absence de mise en œuvre sont des options qui peuvent et que la contestation qui doivent être débattues.

La commune n'aura eu de cesse de rappeler, à ceux qui légitimement s'inquiètent de voir ces dix tyroliennes au-dessus de leur maison, dans le paysage de leur quotidien, que ces dix câbles suspendus depuis un site sous protection forestière sont un projet à part, dont il ne faut pas parler. Ils découvriront que dans leur dos, se préparent schéma routier et autres évolutions urbanistiques.

Jamais le projet ne sera non plus abordé dans le contexte global de restructuration et de « développement » de La Plaine des Cafres, faisant resurgir des tiroirs des mots mêmes du directeur des services techniques, feu la route des géraniums. Tous les projets ne doivent pas être mélangés répondra-t-on aux premiers concernés. Et la commune du Tampon inventa durant cette concertation le « saucissonnage » de participation du public, de préférence en période de congés quand tout le monde est occupé à autre chose, en pleine crise sanitaire mondiale et de débats autour du passe sanitaire pour l'accès à certains lieux publics.

Faut-il alors évoquer la convocation manu militari des délégués de quartier venus remplir vers la fin de la concertation, registre et autre site internet, de commentaires glorieux en faveur de l'initiateur du projet ? Que dire aussi de cette presse subventionnée plus encline à la réalisation de publiereportage sur le projet de parc du Volcan, ne laissant guère la parole à ceux qu'elle qualifie d'opposants au projet ?

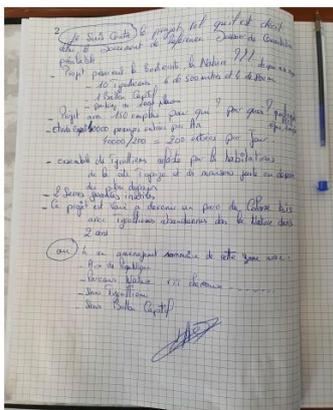
UN PARC D'ABERRATIONS ÉCOLOGIQUES

Puisqu'il faut utiliser les fonds européens, construisons un volcan et observatoire de bois importés. Puisqu'il faut utiliser les fonds européens, alors plantons 10 tyroliennes dans ce paysage unique et singulier classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Puisqu'il faut utiliser les fonds européens, faisons des serres géodésiques pour y installer la végétation de la côte et mettre en un seul lieu toute biodiversité réunionnaise. Puisqu'il faut créer de l'emploi, utilisons les fonds européens. La nature ne se vit plus de la simple contemplation, suscitons les émotions guidées des visiteurs.

De culture, de l'histoire des lieux et de son peuplement, d'authenticité ou d'agrotourisme avec le milieu agricole, d'études prévisionnelles notamment du cout de fonctionnement, il aura fallu attendre que les acteurs institutionnalisés du tourisme les évoquent pour qu'enfin la parole des participants soit crédibilisée.

De ce projet, tel que vendu par la commune du Tampon, d'utile, il n'y a que le programme de restauration écologique, voire sous conditions, les aménagements légers du Champ-de-Foire qui mériteraient d'être réalisés et financés par les fonds européens. Ce projet n'est toujours pas près, la conciliation doit se poursuivre avec les habitants, ainsi qu'avec les acteurs économiques de La Plaine des Cafres et du Tampon

Le maire du Tampon doit renoncer aux 10 tyroliennes et les ballons captifs en laissant là où il les a vu.



Contribution de l'Association citoyenne de Saint-Pierre

Les cartes présentées dans le dossier écartent le piton Dugain, pourtant lieu de départ des tyroliennes. Le projet de serres chauffées et/ou climatisées pour montrer l'ensemble de la végétation réunionnaise du battant des lames au sommet des montagnes est une hérésie énergétique.

L'appellation "parc" est du pur green washing.

Le Parc du Volcan sera un parc de loisirs. Même si l'offre de loisirs se dit "nature" il s'agit clairement de consommation de nature en vue de sécréter de l'adrénaline dans le secteur "à sensations : tyroliennes, vélo cross, pump track, ..." le plus développé.

Quel sera le tarif d'entrée dans ce parc ? (pour les tyroliennes il est prévu 20 euros par adulte et 15 euros par enfant).

La tyrolienne est présentée comme une activité individuelle mais qu'en est-il s'il y a dix lignes parallèles ? Pour moi c'est clairement une activité de groupe et les cris (hystériques) ne vont pas se limiter au début de la descente. La cartographie (vues 18 à 27) ne présente la contribution sonore que d'une seule ligne, la ligne 1 ou la ligne 10 mais ces lignes vont fonctionner simultanément. Ces cartographies n'ont aucun sens. La présentation des scénarios 1 et 2 montre que, d'emblée, la limite supportable est atteinte pour les riverains. Est-il prévu de continuer à faire des mesures quand le parc sera ouvert et de prévoir des restrictions d'activité en cas de dépassement de la réglementation en matière d'impacts sonores ? Il est bien regrettable de transformer une ambiance calme pour les riverains en ambiance de fête foraine permanente. Il est question de "centre névralgique de détente", c'est à prendre au sens étymologique (nevr=nerf, algique=douleur) !

Qu'est-ce qu'une serre "géodésique" ? Il est prévu deux grandes serres géodésiques, l'une pour les plantes endémiques des bas qu'il faudra chauffer, l'autre pour les plantes endémiques des hauts qu'il faudra refroidir. Est-ce bien raisonnable sur le plan énergétique ? Le territoire de la commune du Tampon qui s'étend entre 400m et 2600m d'altitude peut offrir des conditions d'observation dans la vraie nature de ces mêmes plantes endémiques.

Nicole CRESTEY

Association Citoyenne de Saint-Pierre

envoyé : 22 juillet 2021 à 18:02

Contribution de Madame la députée Nathalie Bassire

LE PROJET DE PARC DU VOLCAN, UNE CATASTROPHE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE !

Voici ma contribution au débat public et mes observations dans le cadre de la concertation préalable relative à ce projet controversé :

A. Un gouffre financier annoncé :

1. Un investissement essentiellement financé par les Tamponnais

Promis depuis une vingtaine d'années, ce projet "pharaonique" s'annonce être une hécatombe financière : le coût global de l'opération est estimé à 64 millions € d'investissement, dont seulement 2,8 millions € pourraient être financés par l'Europe sur la 1ère phase de 11,6 millions € environ.

Qui financera les plus de 60 millions € restants ? Les fonds communaux et donc les Tamponnais(es) !

Le nombre total d'emplois créés est estimé à 150 environ, soit 426 666€ d'investissement (hors frais de fonctionnement) par emploi : est-ce suffisant et raisonnable compte tenu des sommes investies ?

2. Un coût de fonctionnement caché qui impactera la fiscalité locale

Aucun élément ne figure dans le dossier de concertation sur le mode de gestion de cet équipement (une analyse comparative sur les plans financiers, juridiques et techniques aurait dû être réalisée au préalable), ni sur le coût annuel de fonctionnement (entretien, maintenance, sécurité, personnel, ...).

Qui va payer ces coûts cachés ? Les Tamponnais(es) !

La crise sanitaire mondiale impacte durement et durablement le tourisme : en cas de déficit, qui va devoir combler le gouffre financier ? Les Tamponnais(es) !

L'exemple du Parc CASELA à l'île Maurice devrait servir de leçon puisque la baisse sensible de fréquentation touristique et de chiffre d'affaires a entraîné des dizaines de licenciements et un soutien financier important des pouvoirs publics.

En outre, compte tenu des conditions climatiques à Bourg Murat, une bonne période de l'année ne sera pas propice à une fréquentation satisfaisante du parc de loisirs (non clos et non couvert) qui n'est aucunement comparable à l'équipement voisin, clos et couvert, de la Cité du Volcan.

B. Un projet écocide :

1. La perte irrémédiable de terres agricoles

En sacrifiant pas moins de 15 hectares de terres dans un espace agricole et naturel, à la Plaine des Cafres reconnu comme "grenier de La Réunion", ce projet porte inconstablement atteinte aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur.

Ainsi, la disparition de foncier agricole et naturel prive des agriculteurs et de potentiels jeunes agriculteurs d'une installation et d'une exploitation qui auraient permis à plusieurs familles de vivre du fruit de leur labour et empêche ainsi de contribuer à l'objectif d'autonomie alimentaire saine et durable de La Réunion !

2. La destruction substantielle d'un écosystème

Ce projet risque fortement d'entraîner un massacre environnemental : derrière un habillage "nature", ce sont de nombreuses espèces protégées de faune et de flore qui vont subir les nuisances résultant des activités humaines et risquent de disparaître ...

Sont notamment concernées sur le site du projet : une flore diversifiée de 132 espèces incluant 87 espèces indigènes dont "2 espèces protégées à enjeu très fort de conservation" (deux individus uniquement de chaque espèce), "3 espèces à enjeu fort", "33 espèces à enjeu moyen", ... ainsi qu'une faune remarquable composée notamment en ce qui concerne les insectes d'une "espèce indigène protégée" et "7 espèces à enjeu fort", et en ce qui concerne les oiseaux 13 espèces indigènes protégées dont "6 espèces nicheuses" (Tarier de La Réunion, Oiseau la vierge, Oiseaux-lunettes gris et vert, Tourterelle et merle pays) et "5 espèces en chasse et/ou transit" (Salangane des Mascareignes, Hirondelle de Bourbon, Puffin de Baillon, Pétrel de Barau et Pétrel noir) ...

Aucune mesure compensatoire ne pourra réparer ce qui sera irrémédiablement détruit !

Sous couvert sémantique de prétendues valorisation des ressources naturelles et protection de la biodiversité, c'est tout le contraire qui est envisagé : aux côtés des reliquats de plantations indigènes "à forts enjeux de conservation" sur site (qui ont miraculeusement survécu à leur destruction programmée lors de probables "nettoyages" antérieurs du site), il est question d'une replantation d'espèces endémiques et indigènes de La Réunion : cela signifie une dénaturation du site puisque Bourg Murat n'est ni la forêt de Bébour, ni celle de Bélouve ! Que viennent faire dans cet écosystème unique l'implantation artificielle des espèces provenant d'autres espaces de notre île ?

Enfin, il faut penser à la population, et notamment les riverains du projet qui devront subir des nuisances quotidiennes (pollutions visuelles, sonores, ...) et donc une dégradation de la qualité de leur cadre de vie !

Par conséquent, je suis d'avis qu'il faille abandonner purement, simplement et définitivement ce projet qui ne permet aucunement de concilier et équilibrer activités économiques et protection de l'environnement, au détriment d'un objectif de développement durable.

Nathalie BASSIRE

Députée de La Réunion – Membre de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire à l'Assemblée Nationale

Conseillère municipale & communautaire du Tampon

Contribution de M. Jacques Aulet

J'ai participé et observé depuis le 1^{er} juillet le déroulement de cette enquête.

Ces différentes enquêtes et documents depuis 2018 me font dire que c'est une escroquerie administrative remarquable pour un projet surdimensionné à ce jour pour notre ville et notre département.

Je suis évidemment comme beaucoup d'amoureux de notre île pour un projet d'aménagement de cette zone du champ de foire.

Je suis contre ce projet décrit dans les divers documents à cause des tyroliennes et du ballon captif
J'ai consulté depuis le 1^{er} juillet tous les dossiers sur le site de la mairie, je vous livre quelques observations :

Absent du département en 2019 , période de l'enquête préalable du dossier tyrolienne , je n'ai découvert que maintenant qu'il y avait effectivement deux dossiers car le dossier tyrolienne est difficile à trouver sur le site de la mairie.

-primo Un appel d'offre a été passé en 2018 avant toute étude : **quels sont les résultats de cet appel d'offre ?**

-secundo : Le bilan de l'enquête préalable tyrolienne pose questions comme le disait au cours d'une réunion m. Ramsamy.

Quelques exemples qui posent problème:

-Page 14 : Des études préliminaires de **plusieurs spécialistes** ont démontré la faisabilité, l'intérêt et l'opportunité ainsi que la rentabilité qui est atteinte sur la base d'une ouverture de 6 mois par an à minima , 8 mois possibles.

Quand on pose la question actuellement sur le prix des activités payantes : on nous dit que ce n'est pas encore défini !!!!!!!

Comment ces spécialistes parlent de rentabilité sans connaître le prix ?

-page 17 : Il est écrit : aucune personne n'a exprimé le souhait d'une demande d'abandon pure et simple du projet. Et pourtant :

L'association citoyenne de st Pierre a pourtant écrit dans sa conclusion de son avis très argumenté :

La position de l'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION est claire.

Nous nous opposons à ce projet de 10 tyroliennes, type « folie des grandeurs », sans aucune rentabilité économique démontrée mais dont les impacts paysagers et environnementaux sont certains, sans oublier les nuisances pour les riverains

Cet avis a priori n'a pas été bien compris et pas pris en compte.

-page 18 : dans les étapes prévues nous voyons une enquête publique 2ème semestre 2019

J'ai posé la question : quand aura lieu l'enquête publique?

Réponse du modérateur: **Il fera l'objet aussi d'une participation du public par voie électronique prévue courant second semestre 2021. En effet, l'article L123-2 du code de l'environnement exonère le projet de tyroliennes d'une enquête publique remplacée par une participation du public par voie électronique (PPVE), cette dernière dont les modalités sont prévues à l'article L123-19 permet de raccourcir les délais.**

- il y avait eu une pétition en ligne en 2019 avec environ 2900 signatures : les garants actuels m'ont répondu que les pétitions peuvent être prises en compte dans une enquête préalable.

Pourquoi cette pétition n'a pas été prise en compte dans le bilan 2019 ?

Ces 4 exemples montrent que : Soit le rédacteur du bilan est incompetent, soit il est partisan, soit quelques règles ont changé !!!!!

-tertio : Remarque sur la participation électronique actuelle qui inaugure la même tactique pour le dossier tyroliennes qui aura lieu second semestre 2021

Il y a en ce moment deux participations électroniques : questionnaire et commentaires

constat : jusqu'au 19 juillet les commentaires et avis négatifs argumentés contre les tyroliennes et le ballon captif étaient a priori majoritaires.

les réponses négatives aux 2 premières questions idem

Le 17 juillet

Question 1 65% défavorable

Question2 65% défavorable

Depuis le 20 juillet les petites mains des adorateurs se sont mises en route avec 1 à 2 lignes maximum d'argumentaire ou pas, et les pourcentages ont évidemment changé !!!!!

Cette concertation démocratique est donc biaisée et la prochaine sur le dossier tyroliennes le sera aussi !!!!! c'est donc une escroquerie administrative favorable forcément aux maires mégalomanes !!!!!

Enlevez les tyroliennes et le ballon captif !!! tout le monde sera content et favorable à un aménagement de la nature existante

